

Programme d'identification cartographique (PIC) 2.0

Septembre 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Note au lecteur

Le présent document de référence a été conçu par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour guider ses utilisateurs dans les étapes techniques de réalisation de cartes thématiques. Il contient des informations essentielles sur la sémiologie graphique, les conventions et les normes de production cartographique canadiennes à adopter lors de la réalisation de leurs projets cartographiques.

Bien que ce document ait été conçu pour répondre à une large gamme de questions concernant la mise en page standardisée des cartes du Ministère, il ne peut couvrir l'ensemble des particularités propres à chaque carte. En effet, chaque carte s'inscrit dans un contexte distinct et répond à des besoins spécifiques, qu'ils soient ponctuels ou récurrents.

Ce document s'adresse particulièrement aux utilisateurs qui ont déjà des connaissances en cartographie et qui possèdent une bonne maîtrise des systèmes d'information géographiques.

Pour les personnes moins familières avec ces outils, l'équipe de cartographie sur mesure de la Direction générale de l'information géospatiale (DGIG) offre un service spécialisé de conception cartographique, y compris un accompagnement personnalisé et des formations adaptées. Par ailleurs, un service de validation des productions est offert aux utilisateurs avancés souhaitant s'assurer de la conformité de leurs cartes aux standards en vigueur. Pour plus de détails, veuillez consulter [l'offre de services spécialisés en cartographie sur mesure](#) accessible sur l'intranet.

Ce document n'a aucune portée légale.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de l'information géospatiale
Direction de la mise en valeur des produits et des services
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6285
Courriel : info-dgig@mrnf.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, septembre 2025

ISBN 978-2-555-02148 (4^e édition, version PDF 2025)

ISBN 978-2-550-51318-6 (2^e édition, version imprimée 2007)

Définitions

Amorce¹

Petits tirets sur le contour de la carte qui sont le prolongement des parallèles et des méridiens.

Assise cartographique¹

Désigne l'ensemble des éléments géographiques de référence qui servent de support spatial à la représentation, à l'analyse et à la visualisation de données thématiques dans un système cartographique ou un SIG (système d'information géographique). Les cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000 constituent l'assise cartographique officielle du gouvernement du Québec.

Carte de série (ou série de cartes)²

Des cartes de série sont un ensemble de pages générées à partir d'une mise en page unique dont chaque page représente une étendue particulière de la carte.

Carton³

Carte complémentaire d'une carte principale figurant sur la même feuille et souvent établie à une échelle différente.

Cartouche³

Encadrement figurant au bas d'un tableau ou d'une carte géographique, dans lequel sont indiqués le titre, la légende ou d'autres mentions.

Discrétisation³

Procédé qui consiste à limiter le nombre de zones thématiques visibles sur une carte en définissant les valeurs limites qui permettront de regrouper les informations considérées, à l'intérieur de classes de valeurs. La discrétisation prend en compte la capacité de l'œil humain à interpréter, en même temps, un nombre limité d'informations visuelles.

Fenêtre cartographique²

Zone principale de la mise en page contenant l'information géographique thématique, autrement dit la carte.

Générique⁴

Partie d'un toponyme qui identifie, de façon générale, la nature de l'entité géographique dénommée. Ex. : Toponyme = lac Saint-Jean; Générique = lac.

Grille cartographique³

Réseau de lignes, les unes orientées vers le nord (méridiens), les autres perpendiculaires (parallèles).

Habillage¹

Ensemble des éléments textuels et graphiques qui accompagne une carte ou une image afin d'en expliquer le contenu.

Légende¹

Sert de dictionnaire des signes et est un outil essentiel pour la compréhension de la carte. Elle doit expliquer la signification des couleurs, des symboles et des tracés présents sur la carte.

¹ Ministère de Ressources naturelles et des Forêts.

² [Documentation ESRI](#).

³ [Vitrine linguistique](#) de l'Office québécois de la langue française.

⁴ [Commission de toponymie](#).

Lettrage¹

Ensemble des règles définissant l'aspect des textes utilisés dans la mise en page (taille, police, style, couleur).

Métadonnée³

Donnée qui renseigne sur la nature de certaines autres données dans le but d'en faciliter la compréhension et la gestion. Dans les mises en page cartographiques, cela réfère à la projection cartographique, au système de référence géodésique et à l'échelle.

Projection cartographique³

Système de transformation qui fait correspondre à tout point d'un espace objet un point de l'espace image au moyen d'une perspective conique ou cylindrique. Autrement dit, c'est le système qui permet d'aplanir la surface terrestre. La projection cartographique introduit inévitablement des déformations (de surface, de forme, de distance ou de direction) qu'on choisit de minimiser selon les objectifs de la carte. Les projections sont choisies en fonction de la zone à représenter, de l'échelle et de l'usage de la carte. Ex. : projection conique de Lambert, projection Mercator transverse (UTM/MTM).

Sémiologie graphique³

Étude des signes graphiques, de leurs propriétés et de leurs rapports avec les éléments de l'information qu'ils expriment. La sémiologie graphique permet de traduire efficacement des informations complexes en symboles compréhensibles, en fonction du type de données et des objectifs de communication.

Spécifique⁴

Partie du toponyme qui désigne de façon particulière l'entité géographique dénommée. Ex. : Toponyme = cap de Bonne-Espérance; Spécifique = Bonne-Espérance.

Symbologie³

Système de règles régissant la correspondance entre les éléments visuels et les caractéristiques qu'il encode. Autrement dit, ce sont les symboles utilisés en fonction du type d'élément (ponctuel, linéaire, surfacique), de sa nature (route, rivière...) et de valeurs attributaires (autoroute, permanent...).

Système de coordonnées géodésiques³

Système de coordonnées utilisé pour définir, en termes de latitude, de longitude et d'altitude, la position d'un point sur la surface de la Terre par rapport à un ellipsoïde de référence (ex. : SCOPQ). Un système de coordonnées géodésiques comprend un référentiel (le système de référence géodésique), un type de coordonnées tridimensionnelles par rapport au géoïde (coordonnées cartésiennes ou géographiques) et une projection cartographique (avec les coordonnées planimétriques et les altitudes par rapport au niveau moyen de la mer).

Système de référence géodésique²

Système de référence constitué de l'ensemble des conventions qui permettent d'exprimer de façon univoque la position de tout point de la surface terrestre. Les conventions qui définissent le système de référence géodésique sont les valeurs attribuées au demi-grand axe, à l'excentricité, à l'origine et à l'orientation des axes de l'ellipsoïde choisi pour représenter la surface terrestre, ainsi qu'à la position de certains points géodésiques qui constituent le réseau géodésique fondamental. Le NAD 83 est un exemple de système de référence géodésique.

¹ Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

³ [Vitrine linguistique](#) de l'Office québécois de la langue française.

⁴ [Commission de toponymie](#).

² [Documentation ESRI](#).

Liste des tableaux

Tableau I : Échelles à privilégier en fonction de l'assise de la donnée	3
Tableau II : Critères à considérer pour choisir la mise en page à utiliser.....	8
Tableau III : Lettrage du titre et du sous-titre de la carte	9
Tableau IV : Lettrage du contenu de la légende.....	13
Tableau V : Projection cartographique optimale en fonction de l'échelle	13
Tableau VI : Lettrage des métadonnées dans la mise en page institutionnelle	14
Tableau VII : Lettrage des métadonnées dans la mise en page illustrative	15
Tableau VIII : Lettrage de l'échelle graphique de la mise en page institutionnelle	16
Tableau IX : Lettrage de l'échelle de la mise en page illustrative	17
Tableau X : Lettrage des sources	20
Tableau XI : Lettrage du contenu du bloc « Réalisation »	21
Tableau XII : Lettrage des coordonnées	25
Tableau XIII : Hauteur de drapeau du logo selon le format papier	26
Tableau XIV : Lettrage des étiquettes	33
Tableau XV : Symbologie des limites et des frontières standards	35
Tableau XVI : Symbologie des éléments polygonaux standards	35
Tableau XVII : Symbologie du réseau routier à très grande échelle, avec un niveau d'importance élevé	36
Tableau XVIII : Symbologie du réseau routier à très grande échelle, avec un niveau d'importance faible	36
Tableau XIX : Symbologie du réseau routier à petite échelle, avec un niveau d'importance élevé	36
Tableau XX : Symbologie du réseau routier à petite échelle, avec un niveau d'importance faible	36
Tableau XXI : Taille, police et autres paramètres techniques des éléments constituant la mise en page institutionnelle selon le format d'impression final.....	47
Tableau XXII : Taille, police et autres paramètres techniques des éléments constituant la mise en page illustrative selon le format d'impression final	49

Liste des figures

Figure 1 : Mise en page institutionnelle	5
Figure 2 : Mise en page illustrative.....	6
Figure 3 : Schéma d'illustration d'une mise en page institutionnelle (gauche) et d'une mise en page illustrative (droite)	7
Figure 4 : Mauvaises pratiques dans la légende	10
Figure 5 : Titre de rubrique au pluriel (gauche) ou au singulier (droite)	11
Figure 6 : Légende alignée à gauche de la fenêtre cartographique.....	11
Figure 7 : Légende alignée à droite du carton de localisation.....	12
Figure 8 : Légende sans cadre sur fond blanc avec transparence	12
Figure 9 : Bloc métadonnées au-dessus des sources	14
Figure 10 : Bloc métadonnées à gauche des sources.....	14
Figure 11 : Métadonnées dans la fenêtre cartographique	14
Figure 12 : Échelle numérique sous l'échelle graphique	15
Figure 13 : Les différents placements de l'échelle : sous le bloc métadonnées en haut, adjacente en bas	16
Figure 14 : Échelle à l'intérieur de la fenêtre cartographique	16
Figure 15 : « Organisme » au singulier	17
Figure 16 : « Organismes » au pluriel	18
Figure 17 : Exemple de la mention des sources hors cadre.....	18
Figure 18 : Exemple de la mention des sources à l'intérieur du cadre (en bas à droite).....	19
Figure 19 : Positionnement du bloc « Réalisation »	21
Figure 20 : Flèches du nord conseillées.....	23
Figure 21 : Amorces conseillées	24
Figure 22 : Coordonnées hors du cadre.....	24
Figure 23 : Coordonnées à l'intérieur du cadre	24
Figure 24 : Agrandissements de la MRC de la Minganie (bleu) et de Listuguj (orange)	27
Figure 25 : Roulette de position préférée dans ArcGIS Pro.....	29
Figure 26 : Étiquetage d'entités linéaires	29
Figure 27 : Sens de lecture du texte selon l'angle d'affichage.....	30
Figure 28 : Position préférée pour l'hydrographie de surface	30
Figure 29 : Positionnement préféré des hydronymes des cours d'eau surfaciques	31
Figure 30 : Étiquette suivant l'orientation de la forme.....	32
Figure 31 : Élément trop petit et donc étiquette en dehors	32
Figure 32 : Illustration de la frontière Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (non définitive)	37
Figure 33 : Illustration de la frontière dans le golfe du Saint-Laurent.....	38
Figure 34 : Illustration de la frontière septentrionale.....	38
Figure 35 : Symbologie des frontières.....	39
Figure 36 : Légende avec un seul type de frontière	39
Figure 37 : Représentations correcte et incorrecte de la rubrique « Frontières »	39
Figure 38 : Texte sans halo et texte avec halo	41
Figure 39 : Variation des couleurs facilement distinguable à l'œil selon le modèle TSL et son rendu en niveau de gris	41
Figure 40 : Représentation de la donnée discrète et continue.....	42
Figure 41 : Sémiologie graphique en fonction du type de données et de son implantation.....	43
Figure 42 : Schéma d'une mise en page institutionnelle type portrait ou paysage.....	48
Figure 43 : Schéma d'une mise en page illustrative type	50

Table des matières

1. Contexte	1
2. Comment déterminer le format d'une carte	2
3. Habillage.....	4
3.1. Définition	4
3.2. Mise en page institutionnelle	5
3.3. Mise en page illustrative.....	6
3.4. Comment choisir la mise en page	7
4. Titres et sous-titres (A).....	9
4.1. Définition	9
4.2. Positionnement.....	9
4.3. Lettrage	9
4.4. Traduction	9
5. Légende (B).....	10
5.1. Définition	10
5.1.1. Titres et sous-titres	10
5.1.2. Blocs de légende ou rubriques.....	11
5.2. Positionnement.....	11
5.2.1. Mise en page institutionnelle	11
5.2.2. Mise en page illustrative	12
5.3. Lettrage	13
5.4. Mode de représentation des données	13
5.5. Traduction	13
6. Métadonnées et échelle.....	13
6.1. Métadonnées (C).....	13
6.1.1. Choix de projection cartographique.....	13
6.1.2. Positionnement.....	14
6.1.3. Lettrage.....	14
6.1.4. Traduction.....	15
6.2. Échelle (I)	15
6.2.1. Définition.....	15
6.2.2. Positionnement.....	16
6.2.3. Lettrage.....	16
7. Sources (D).....	17

7.1.	Définition	17
7.2.	Positionnement.....	17
7.2.1.	Mise en page institutionnelle	17
7.2.2.	Mise en page illustrative	18
7.3.	Lettrage	20
7.4.	Traduction	20
7.5.	Utilisation d'acronymes	20
8.	Réalisation (D).....	21
8.1.	Définition	21
8.2.	Positionnement.....	21
8.3.	Lettrage	21
8.4.	Traduction	21
9.	Carton de localisation (E).....	22
9.1.	Définition	22
9.2.	Positionnement.....	22
9.2.1.	Mise en page institutionnelle	22
9.2.2.	Mise en page illustrative	22
10.	Orientation	23
10.1.	Définition.....	23
10.1.1.	Symbole du nord, grille ou amorces?	23
10.1.2.	Symbole du Nord (H).....	23
10.1.3.	Coordonnées de la grille (F).....	23
10.2.	Positionnement	24
10.2.1.	Symbole du Nord (H).....	24
10.2.2.	coordonnées de la grille (F).....	24
10.3.	Lettrage	25
10.4.	Traduction.....	25
11.	Signature gouvernementale (G).....	26
12.	Carton d'agrandissement	27
13.	Étiquettes.....	28
13.1.	Définition.....	28
13.2.	Positionnement préféré.....	28
13.2.1.	Éléments ponctuels	28
13.2.2.	Hydrographie et voies de communication	29

13.3.	Lettrage	33
14.	Textes et graphiques	34
15.	Fond de carte.....	35
15.1.	Définition.....	35
15.2.	Symbologie des éléments de fond de carte	35
15.2.1.	Symbologie linéaire	35
15.2.2.	Symbologie des polygones.....	35
15.2.3.	Réseau routier	36
15.3.	Frontières.....	36
15.3.1.	Généralités	36
15.3.2.	Frontière Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (non définitive) – Tracé de 1927 du Conseil privé (non définitif) 37	37
15.3.3.	Frontière dans le golfe du Saint-Laurent	38
15.3.4.	Frontière septentrionale (du sud de la baie James au nord-est de la baie d'Ungava).....	38
15.3.5.	Autres frontières et précisions	39
15.3.6.	Organisation de l'information relative aux frontières dans la légende.....	39
16.	Couleurs des cartes	40
16.1.	Choix des couleurs	40
16.2.	Couleur du lettrage	41
16.3.	Version en noir et blanc	41
16.4.	Nombre de classes et de catégories.....	42
16.4.1.	Données quantitatives	42
16.4.2.	Données qualitatives	42
17.	Toponymie officielle	44
17.1.	Abréger un toponyme, ce qu'il faut savoir.....	44
17.1.1.	La théorie.....	44
17.1.2.	La pratique.....	45
18.	Traduction	46
18.1.	Principes généraux	46
18.2.	Toponymes	46
19.	Gabarits de mise en page.....	47
19.1.	Mise en page institutionnelle.....	47
19.2.	Mise en page illustrative	49
20.	Impression.....	51
21.	Conclusion	52

22.	Aide-mémoire pour la validation des cartes institutionnelles	53
23.	Aide-mémoire pour la validation des cartes illustratives.....	55
	Bibliographie	57

1. Contexte

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a produit une nouvelle édition du Programme d'identification cartographique (PIC 2.0). Le PIC 2.0 introduit une approche axée sur la conception et la production de cartes statiques pour le Ministère. Contrairement à la première édition, qui se focalisait uniquement sur l'habillage commun des cartes, le PIC 2.0 intègre des conventions et des normes de production cartographique assurant des cartes justes et conformes.

Bien que la notion d'habillage commun soit maintenue, elle a été révisée pour éliminer les contraintes majeures qui la rendaient difficilement utilisable; c'est le cas notamment des dimensions suggérées pour les marges et les distances entre les blocs de légende. Le PIC 2.0 est donc plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins réels des utilisateurs.

Un nouveau concept de carte illustrative est également mis de l'avant. Il permet d'alléger la présentation des cartes lorsqu'elles sont insérées dans des documents en tant qu'illustrations pour appuyer les informations présentées.

Le PIC 2.0 a pour objectifs :

- de fournir un cadre de référence consolidé qui intègre et valorise les acquis de la version précédente du PIC et propose de nouvelles solutions flexibles;
- de faciliter la production de cartes en s'appuyant sur les conventions cartographiques;
- d'offrir aux utilisateurs des outils pratiques pour structurer et soutenir la conception des cartes, leur habillage et leur mise en page;
- de favoriser l'harmonisation des pratiques;
- de donner aux produits du Ministère une identité visuelle unique.

Ce document présente des conventions, des normes de production et de bonnes pratiques en cartographie, tout en reprenant les éléments essentiels de la version précédente du PIC.

2. Comment déterminer le format d'une carte

Choix de l'assise

Les assises cartographiques sont les données de base représentant le fond géographique sur lequel repose la carte. Le choix de l'assise cartographique dépend de l'objectif de la carte à produire. Par exemple, si l'on souhaite visualiser une carte topographique détaillée, on utilisera une assise cartographique basée sur des cartes topographiques à grande échelle.

Le gouvernement du Québec utilise les cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000 comme assise cartographique officielle pour une grande partie de son territoire. Le Ministère produit un grand nombre d'assises cartographiques⁵ dans le cadre de son mandat. L'utilisation de ces assises officielles est fortement recommandée et doit être privilégiée, sauf lorsque des circonstances particulières justifient le recours à d'autres sources de données cartographiques.

Quel est le territoire à cartographier?

Les deux premiers éléments à considérer sont le territoire à cartographier et l'échelle de représentation souhaitée. Ces facteurs définissent la dimension de la fenêtre cartographique, qui peut être centrée sur une région administrative, une MRC, une municipalité ou tout autre territoire pertinent.

Dimension de la fenêtre

La taille de la fenêtre cartographique détermine le choix du format de papier, qu'il s'agisse d'un format standard ou d'une fenêtre d'affichage à résolution spécifique pour une diffusion numérique. L'orientation de la page (portrait ou paysage) sera également prise en compte pour optimiser la mise en page de la carte et de ses éléments d'habillage.

Échelles standards

Le choix de l'échelle de représentation doit être orienté en priorité vers les échelles optimales d'utilisation, comme illustré au tableau I. Ces échelles sont définies en fonction de la nature des données et de l'objectif cartographique. Les outils d'exploitation ainsi que les bases de données cartographiques et d'imagerie permettent toutefois une certaine souplesse, facilitant l'adaptation à des échelles plus grandes ou plus petites, comme le montrent les zones en grisé du tableau.

Utilisation des espaces vides dans la carte

L'espace libre sur la carte peut être utilisé pour ajouter des informations complémentaires. Cependant, il est important de standardiser l'utilisation de cet espace. Pour les séries de cartes, ce bloc d'information devrait toujours être placé au même endroit d'une carte à l'autre, pour garantir une uniformité.

Astuce : S'il y a plus de deux thématiques à afficher, il faut faire plusieurs cartes.

⁵ [Répertoire des services Web et données géographiques.](#)

Tableau I : Échelles à privilégier en fonction de l'assise de la donnée

ÉCHELLE	EXEMPLES DE BASES DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES ET D'IMAGERIE					
	• Cartographie à grande échelle	• BDTQ 20k • Orthophotographie 40k	• BDAT 100k • Imagerie SPOT • Imagerie Landsat 7	• Imagerie Landsat 5	• BDGA 1M • Imagerie SPOT végétation	• BDGA 5M
1/15 000 000						Échelle acceptable
1/10 000 000						Échelle optimale
1/7 500 000						Échelle optimale
1/5 000 000						Échelle acceptable
1/2 500 000					Échelle optimale	
1/1 250 000					Échelle optimale	
1/1 000 000					Échelle acceptable	
1/750 000					Échelle acceptable	
1/500 000				Échelle acceptable		
1/350 000				Échelle acceptable		
1/250 000				Échelle optimale		
1/200 000				Échelle acceptable		
1/150 000			Échelle acceptable			
1/100 000			Échelle optimale			
1/75 000			Échelle acceptable			
1/50 000		Échelle acceptable				
1/20 000		Échelle optimale				
1/10 000		Échelle acceptable				
1/5 000	Échelle acceptable					
1/2 000	Échelle optimale					
1/1 000	Échelle optimale					

BDTQ 20k : Base de données topographiques du Québec à l'échelle de 1/20 000

BDAT 100k : Base de données pour l'aménagement du territoire à l'échelle de 1/100 000

BDGA 1M, 5M : Base de données géographiques et administratives à l'échelle de 1/1 000 000 ou de 1/5 000 000

3. Habillage

3.1. DÉFINITION

L'habillage désigne l'ensemble des éléments textuels et graphiques qui accompagne une carte ou une image afin d'en expliquer le contenu. Il guide le lecteur dans la compréhension des données géographiques fournies et doit conséquemment céder la place visuellement à cette information. Chaque produit cartographique est unique, résultant de l'intégration de l'information géographique, de sa présentation et des objectifs de communication.

L'habillage comprend neuf blocs d'information standardisés, dont la disposition varie selon le type de mise en page choisi. Ces neuf blocs sont les suivants :

- Le titre et sous-titre;
- La légende;
- Les métadonnées;
- Les sources et la réalisation;
- Le carton de localisation;
- Les coordonnées de la grille;
- La signature gouvernementale;
- Le symbole du nord;
- L'échelle.

En plus de ces blocs, deux autres éléments peuvent être présents sur une carte. Leur position et leur contenu ne sont pas précisément définis, mais ils seront placés de manière à ne pas masquer des informations utiles. Ces éléments sont les suivants :

- Les textes et les graphiques;
- Les cartons d'agrandissement.

3.2. MISE EN PAGE INSTITUTIONNELLE

La mise en page institutionnelle (figure 1) représente l'identité visuelle du Ministère. Elle est utilisée lorsque la carte est présentée de manière autonome, sans référence ni intégration dans un document, et diffusée sans information complémentaire.

Elle doit comporter un cadre englobant la fenêtre cartographique ainsi que le cartouche qui regroupe la légende complète, les sources, les métadonnées et les informations sur les réalisateurs, placé soit sous la carte, soit à droite de la carte. Il faut disposer les blocs du cartouche en veillant à maintenir un espacement uniforme entre chacun.

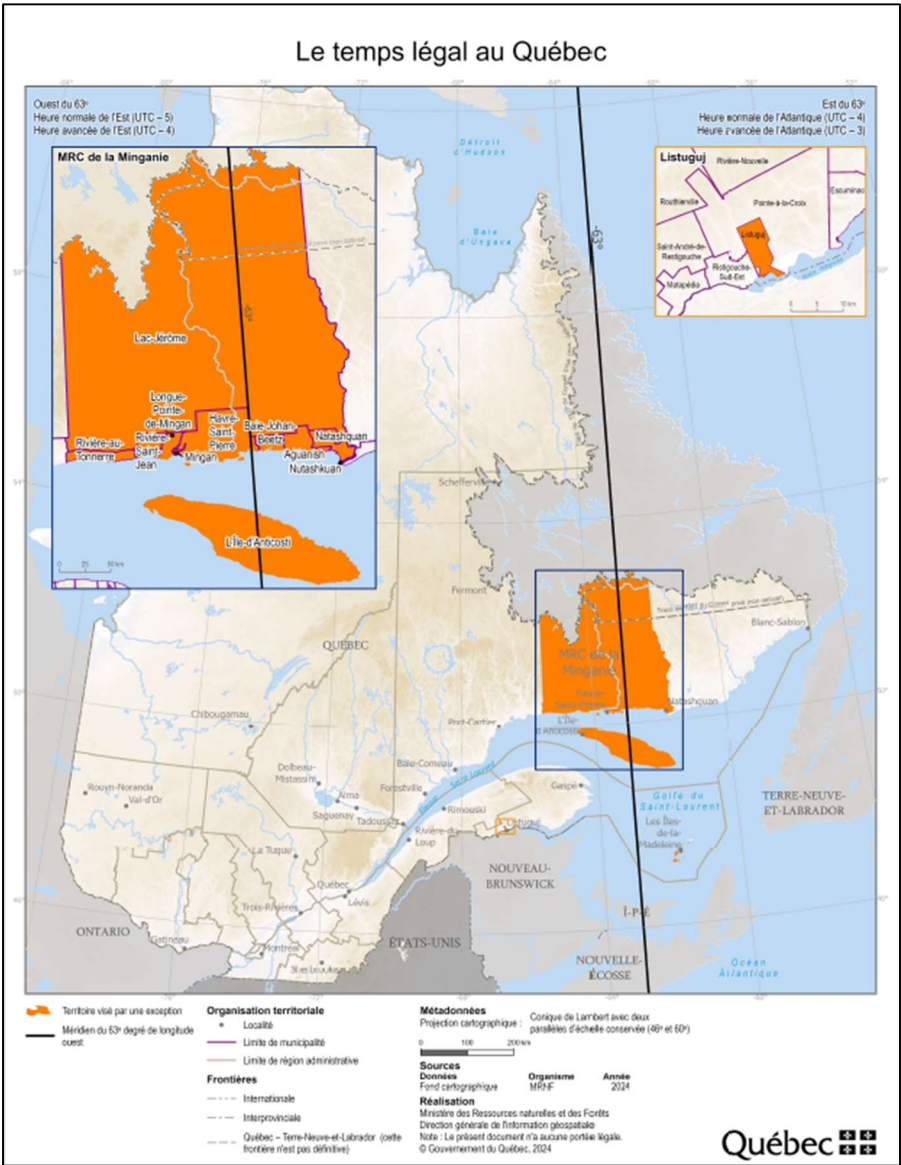


Figure 1 : Mise en page institutionnelle

3.3. MISE EN PAGE ILLUSTRATIVE

Lorsqu'une carte est insérée dans un document, dans le but d'illustrer ou d'appuyer les propos d'un texte, elle n'a pas systématiquement besoin d'être présentée selon la mise en page institutionnelle. En effet, les informations sur les sources, les dates, les données et les réalisateurs de la carte ne sont pas nécessaires, car elles figurent déjà dans le corps du document. Dans ces cas, nous parlerons de mise en page illustrative (figure 2).

Toutefois, certains éléments doivent impérativement figurer sur la carte tels que le titre, l'échelle, la légende, les coordonnées et les amorces ou, à défaut, le symbole du nord.

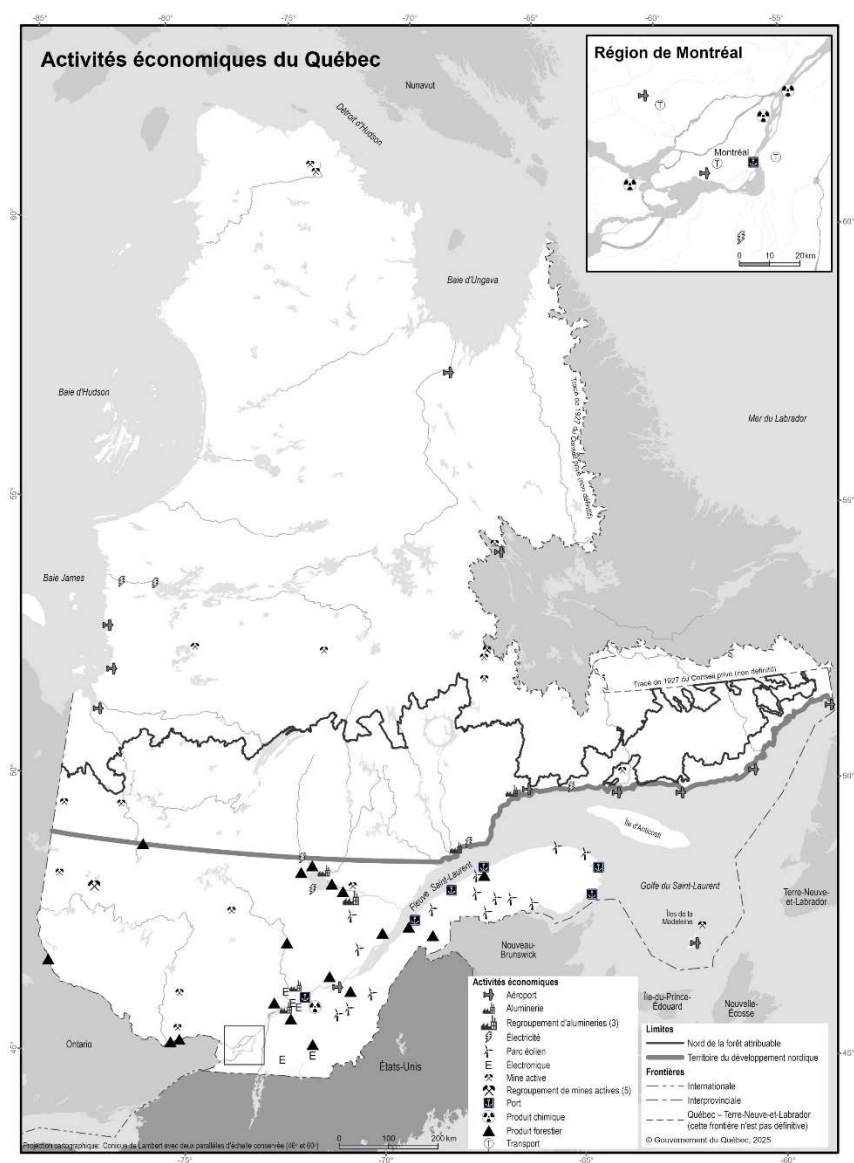
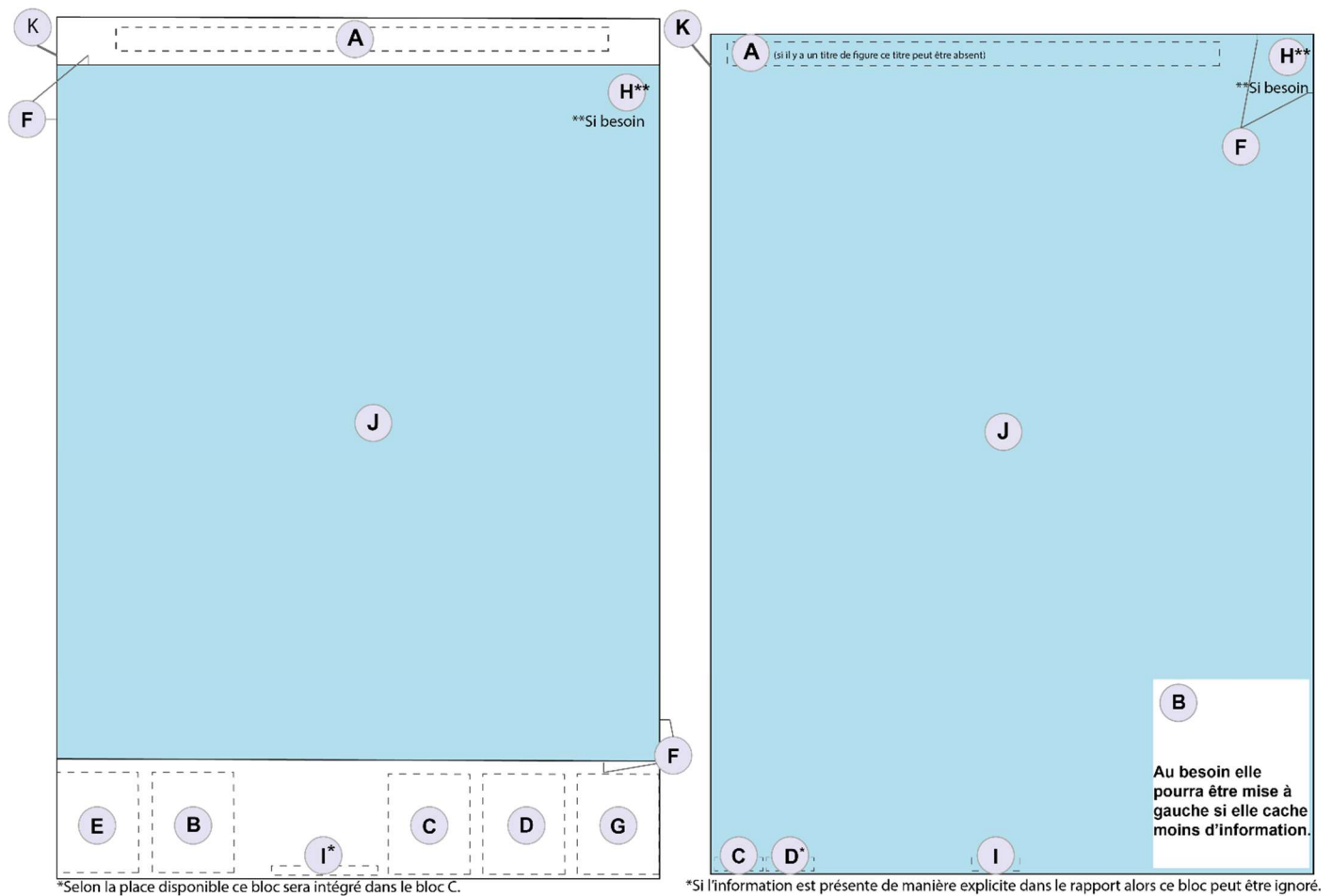


Figure 2 : Mise en page illustrative

Répartition générale des éléments

- **Premier tiers supérieur** : Titre (de préférence placé en haut à gauche ou au centre) et symbole du nord (au besoin) en haut à droite.
- **Deuxième tiers** : Zone thématique, qui est l'élément central.
- **Troisième tiers inférieur** : De préférence et si l'espace est disponible, projection, sources et date en bas à gauche, échelle au centre et légende à droite.

Le tableau II présente les caractéristiques des deux types de mise en page (schématisée par la figure 3), en vue de mieux définir celle qui répond le mieux aux besoins. Le détail du positionnement de chaque élément selon la mise en page est présenté au [chapitre 19](#).



A	Titre et sous-titre	G	Signature gouvernementale
B	Légende	H	Symbole du nord
C	Métadonnées	I	Échelle
D	Sources et réalisation	J	Fenêtre cartographique
E	Carton de localisation	K	Cadre
F	Coordonnées de la grille		

Figure 3 : Schéma d'illustration d'une mise en page institutionnelle (gauche) et d'une mise en page illustrative (droite)

Tableau II : Critères à considérer pour choisir la mise en page à utiliser

Critère	Mise en page institutionnelle	Mise en page illustrative
Usage	Carte diffusée seule, sans document complémentaire	Carte intégrée dans un document (rapport, mémoire, article, etc.)
Fonction principale	Compréhension autonome du message cartographique	Illustration ou appui au texte
Présence d'un cartouche	Oui, complet et structuré	Non
Informations présentes	Titre, légende complète, sources, métadonnées, réalisation, échelle, orientation et auteurs	Titre, légende complète, échelle, orientation et métadonnées
Cadre de composition	Obligatoire : englobe la carte et le cartouche	Selon le cas
Lisibilité hors contexte	Totale : la carte est autonome et peut être comprise sans document d'accompagnement	Faible : la carte nécessite le texte du document pour être interprétée correctement
Position dans le document	Carte indépendante (page à part ou support de diffusion autonome)	Intégrée dans le corps du texte
Exemples d'usage	Affiche, carte Web téléchargeable, annexe cartographique, communication	Rapport d'étude, thèse, document interne, illustration, publicité

4. Titres et sous-titres (A)

4.1. DÉFINITION

Le titre est obligatoire, mais le sous-titre est facultatif.

Le mot « carte » ne doit jamais apparaître dans le titre.

Le titre doit résumer de manière concise et efficace le thème de la carte.

Le titre doit permettre d'identifier :

- le quoi : le sujet ou le thème de la carte (ex. : zones inondables, réseaux routiers);
- le où : la zone géographique concernée (ex. : Québec, région de la Capitale-Nationale, Canada);
- le quand : la période de référence (ex. : en 2023, été 2024, 2019-2024).

Il constitue la première information perçue par le lecteur et peut être comparé à un titre d'article de journal. Il doit être court tout en donnant au lecteur une idée claire du sujet de la carte.

4.2. POSITIONNEMENT

Titre

Dans la mise en page institutionnelle (figure 3, à gauche), le titre est placé au-dessus de la carte, centré par rapport à celle-ci.

Dans la mise en page illustrative (figure 3, à droite), il est situé à l'intérieur du cadre, en haut à gauche, aligné sur celui-ci.

Sous-titre (facultatif)

Le sous-titre est placé juste en dessous du titre, centré ou légèrement à droite si le titre est aligné à gauche, dans une police de taille inférieure.

Il sert de complément au titre pour préciser ou clarifier le contenu de la carte.

4.3. LETTRAGE

Tableau III : Lettrage du titre et du sous-titre de la carte

Police	Arial	
Taille	Titre	12 à 16 / Gras 36 à 48 / Gras (cartes de série et cartes de grand format)
	Sous-titre	10 à 14
Couleur	Noir	
Épaisseur	Titre	Gras
	Sous-titre	Régulier

4.4. TRADUCTION

Les titres et sous-titres peuvent être traduits.

Vous trouverez toutes les règles de traduction au [chapitre 18](#).

5. Légende (B)

5.1. DÉFINITION

La légende sert de dictionnaire des signes et est un outil essentiel pour la compréhension de la carte. Elle doit expliquer la signification des couleurs, des symboles et des tracés présents sur la carte.

- Elle doit être complète, exacte et refléter fidèlement tous les symboles présents sur la carte.
- Par convention, les symboles ponctuels doivent être présentés en premier, suivis des symboles linéaires, puis des symboles surfaciques.
- Tous les éléments graphiques et textuels doivent être strictement alignés dans les deux axes, aussi bien horizontalement que verticalement.
- Les notes doivent être regroupées au bas de la légende et référencées par un chiffre en exposant.

Dans les cartes de série, la légende est uniforme et reste identique sur l'ensemble des feuilles, qu'un élément soit présent ou absent sur une feuille spécifique.

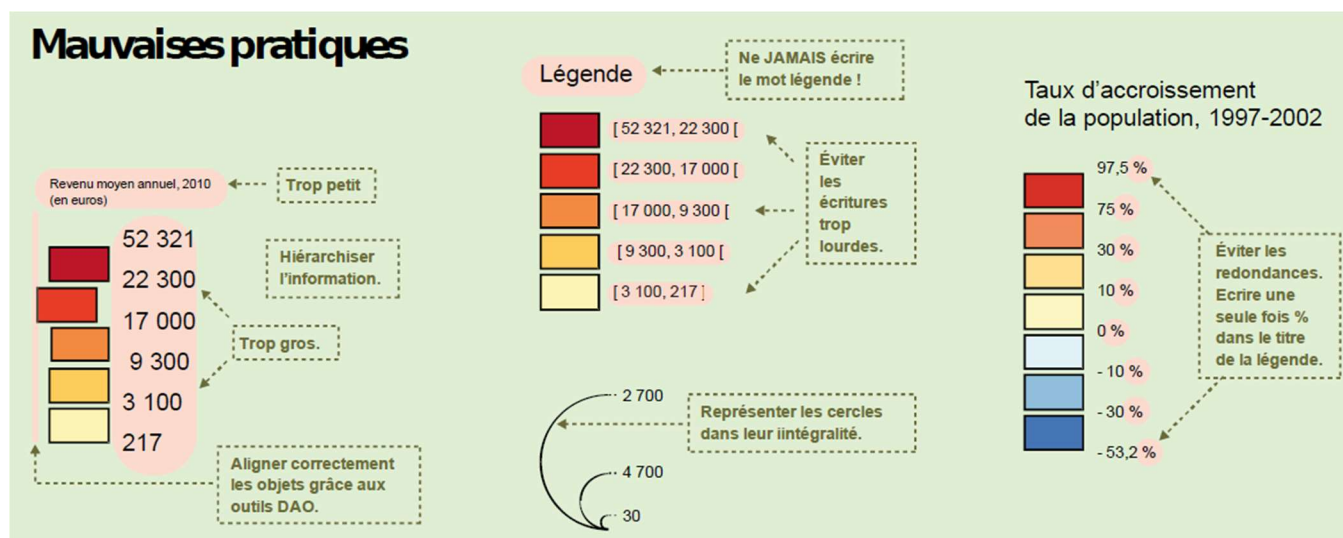


Figure 4 : Mauvaises pratiques dans la légende

Source : Lambert et Zanin (2016).

5.1.1. TITRES ET SOUS-TITRES

La légende peut inclure un titre, mais il ne faut en aucun cas utiliser le mot « Légende ».

Elle doit être organisée de manière logique, avec des titres de rubriques et sous-rubriques clairement définis.

Les titres et sous-titres des rubriques sont généralement au pluriel (figure 5 gauche).

Ils doivent être au singulier s'ils ne comportent qu'un seul élément (figure 5 droite).

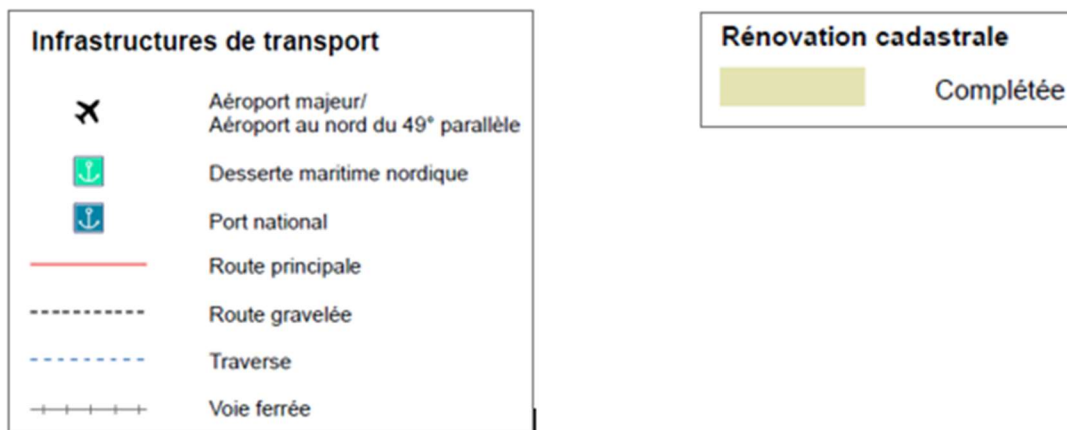


Figure 5 : Titre de rubrique au pluriel (gauche) ou au singulier (droite)

5.1.2. BLOCS DE LÉGENDE OU RUBRIQUES

Les blocs de légende ou rubriques directement liés à la thématique doivent être présentés en premier, suivis de ceux du fond de carte.

Les descriptions de chacun des éléments doivent être au singulier.

5.2. POSITIONNEMENT

5.2.1. MISE EN PAGE INSTITUTIONNELLE

La légende est positionnée à gauche dans le cartouche, alignée à gauche de la fenêtre cartographique (figure 6).

S'il y a un carton de localisation, elle sera alors alignée à la droite de celui-ci (figure 7).

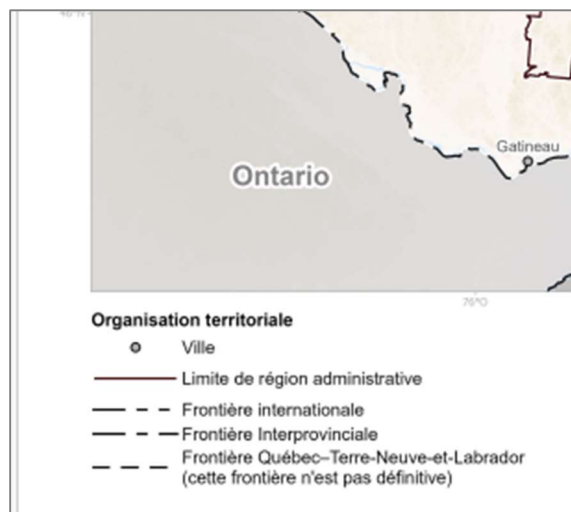


Figure 6 : Légende alignée à gauche de la fenêtre cartographique

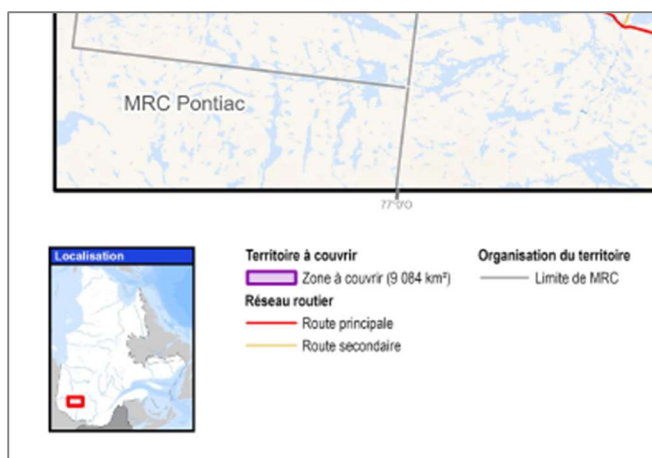


Figure 7 : Légende alignée à droite du carton de localisation

5.2.2. MISE EN PAGE ILLUSTRATIVE

Il faut éviter de diviser la légende en plusieurs blocs répartis dans le document. Elle doit normalement être regroupée en un seul endroit, sauf s'il y a une contrainte majeure.

Position privilégiée

1. En bas à droite;
2. Dans le tiers inférieur;
3. Dans une zone qui ne masque pas d'informations essentielles, si et seulement si les options 1 et 2 ne sont pas possibles.

Il est important de noter que la légende n'a pas besoin d'un cadre, mais elle doit, dans certains cas, avoir un fond distinct pour la dissocier du fond cartographique (figure 8).



Figure 8 : Légende sans cadre sur fond blanc avec transparence

5.3. LETTRAGE

Tableau IV : Lettrage du contenu de la légende

Élément	Police	Précision
Titre	100 % noir Arial gras	7 à 9 Gras / narrow
Élément	100 % noir Arial	7 à 9 Régulier / narrow
Notes	100 % noir Arial narrow	La taille sera d'au moins 1 point de moins que l'élément

5.4. MODE DE REPRÉSENTATION DES DONNÉES

Le choix de la symbologie doit être fait en fonction du type de donnée et de son implantation.

- Une limite doit être représentée par une ligne, tandis qu'une donnée quantitative sera généralement mieux représentée par des éléments surfaciques.
- Les localités seront représentées par des symboles ponctuels, tandis que les municipalités seront représentées par des éléments surfaciques.

Veuillez vous référer à la [section 16.4](#) pour plus d'informations sur les différentes représentations possibles selon la donnée et selon son type.

5.5. TRADUCTION

La légende peut être traduite.

6. Métadonnées et échelle

6.1. MÉTADONNÉES (C)

6.1.1. CHOIX DE PROJECTION CARTOGRAPHIQUE

Le choix d'une projection cartographique et du système de référence géodésique d'une carte doit, sauf contrainte majeure, être déterminé en fonction de son échelle, comme illustré au tableau V.

Tableau V : Projection cartographique optimale en fonction de l'échelle

Échelle	Projection	Libellé (français)	Libellé (anglais)
1/1 250 000 ou plus petit	Conique de Lambert avec parallèles standards à 46° et 60° (EPSG 32198)	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée à 46° et 60° En cas de manque de place, elle pourra être abrégée en : Conique conforme de Lambert	Lambert Conic Projection with two standard parallels (46 th and 60 th)
Échelle de 1/250 000	UTM, fuseau selon l'endroit (17 à 21)	Mercator transverse universelle (MTU), fuseau xx	Universal transverse Mercator (UTM), zone xx
Échelle de 1/100 000 ou plus grand	MTM, fuseau selon l'endroit (3 à 10), système de coordonnées SCOPQ	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau xx	Modified transverse Mercator (MTM), 3° zone, Québec plane coordinate system, zone xx

6.1.2. POSITIONNEMENT

6.1.2.1. Mise en page institutionnelle

Le bloc regroupant les métadonnées est positionné dans la partie droite du cartouche. Il sera aligné à la gauche de la signature gouvernementale (logo) au-dessus des sources (figure 9), si l'espace le permet. Dans le cas contraire, il sera aligné à la gauche du bloc « Source » (figure 10).

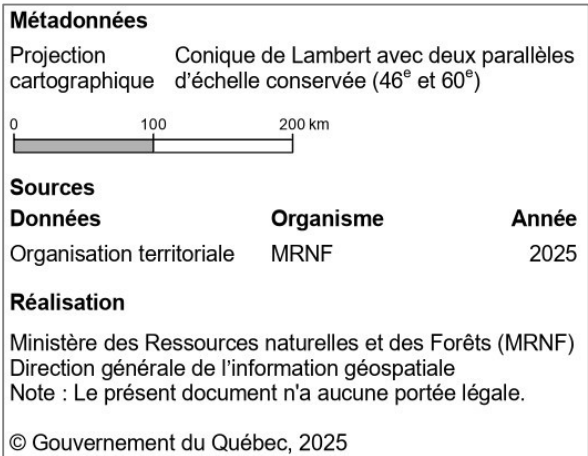


Figure 9 : Bloc métadonnées au-dessus des sources



Figure 10 : Bloc métadonnées à gauche des sources

6.1.2.2. Mise en page illustrative

Le bloc métadonnées sera présenté de manière plus concise, sous la forme d'une ligne située en bas à gauche de la fenêtre cartographique (figure 11).

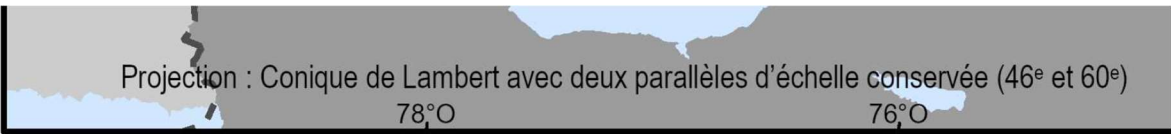


Figure 11 : Métadonnées dans la fenêtre cartographique

6.1.3. LETTRAGE

6.1.3.1. Mise en page institutionnelle

Tableau VI : Lettrage des métadonnées dans la mise en page institutionnelle

Police	Arial	
Taille	Titre (Métadonnées)	7 à 9 / Gras
	Contenu	7 à 9 / Régulier ou narrow
Couleur	Noir	
Positionnement	Deux colonnes : Titre de l'élément et valeur Alignement à gauche pour les deux colonnes	

6.1.3.2. Mise en page illustrative

Tableau VII : Lettrage des métadonnées dans la mise en page illustrative

Police	Arial	
Taille	Titre (Métadonnées)	Aucun
	Contenu	5 à 7 / Régulier ou narrow
Couleur	Noir	
Positionnement	Une ligne	

6.1.4. TRADUCTION

Les métadonnées peuvent être traduites.

6.2. ÉCHELLE (I)

6.2.1. DÉFINITION

L'échelle indique la relation entre les distances portées sur la carte et les distances réelles. Elle renseigne sur le facteur de réduction de la carte. Pour des cartes statiques, il est préférable d'utiliser une échelle graphique (figure 12) plutôt qu'une échelle numérique (ex. : 1/100 000). En effet, lors de l'impression, une échelle numérique est rarement juste (en raison de l'agrandissement/rétrécissement éventuel du document ou des propriétés des imprimantes), alors qu'une échelle graphique sera toujours juste.

Toutefois, si la carte est destinée à des usages impliquant des mesures précises, il convient d'indiquer l'échelle numérique sous l'échelle graphique (figure 12) et de vérifier, lors de l'impression, l'exactitude des mesures.

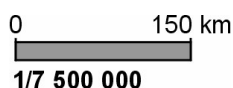


Figure 12 : Échelle numérique sous l'échelle graphique

La barre d'échelle doit rester discrète et simple sur le plan graphique. Aucune barre d'échelle n'est requise pour les cartes à l'échelle mondiale.

Par convention, la longueur de la barre d'échelle ne doit pas dépasser un cinquième de la largeur totale de la fenêtre cartographique.

Les divisions principales de la barre d'échelle doivent être exprimées en valeurs arrondies, sans décimales (valeurs entières). Les valeurs doivent être choisies de manière à favoriser une estimation visuelle pertinente des distances.

Exemples :

- ✓ **Accepté** : 0 25 50
- ✗ **Refusé** : 0 28 56
- ✗ **Refusé** : 0 25,4 83,3

Pour les exemples refusés, il est important de comprendre que le lecteur n'a pas intérêt à savoir ce que représente 25,4 km ou 83,3 km sur la carte. Chaque valeur inscrite sur la barre d'échelle doit être accompagnée d'une marque de division graphique correspondante (l'inverse n'est pas nécessairement requis).

Il est essentiel d'utiliser des unités de mesure adaptées au contexte pour éviter d'ajouter des zéros inutiles aux valeurs. Par exemple, il faut utiliser des kilomètres au lieu des mètres si les distances sont trop grandes.

6.2.2. POSITIONNEMENT

6.2.2.1. Mise en page institutionnelle

L'échelle est généralement positionnée sous le bloc métadonnées (figure 13 en haut). Dans le cas où l'espace nécessaire ne serait pas suffisant, elle devrait être adjacente aux métadonnées (figure 13 en bas).

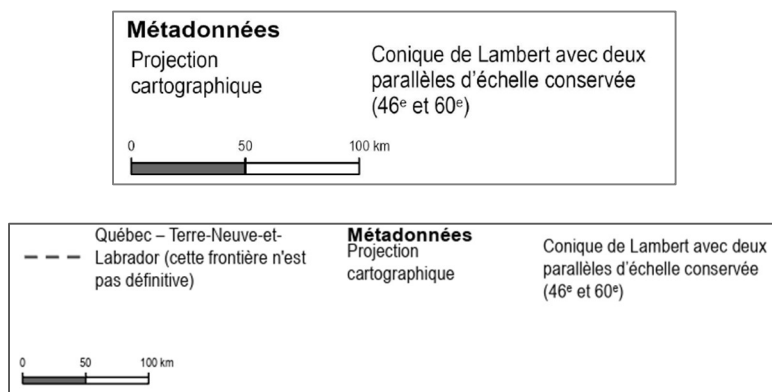


Figure 13 : Les différents placements de l'échelle : sous le bloc métadonnées en haut, adjacente en bas

6.2.2.2. Mise en page illustrative

L'échelle doit être positionnée à l'intérieur de la fenêtre cartographique, dans le tiers inférieur (figure 14), et idéalement centrée, en fonction de l'espace disponible.



Figure 14 : Échelle à l'intérieur de la fenêtre cartographique

6.2.3. LETTRAGE

6.2.3.1. Mise en page institutionnelle

Tableau VIII : Lettrage de l'échelle graphique de la mise en page institutionnelle

Police	Arial	
Taille	Titre (Métadonnées)	7 à 9 / Gras
	Contenu	7 à 9 / Régulier ou narrow
Couleur	Noir	
Positionnement	Deux graduations, sans graduation avant le zéro (talon). Alternance de remplissage de gris (HEX 646465) et de blanc, d'une hauteur de 3 points.	



6.2.3.2. Mise en page illustrative

Tableau IX : Lettrage de l'échelle de la mise en page illustrative

Police	Arial	
Taille	Titre (Métadonnées)	Aucun
	Contenu	5 à 7 / Régulier ou narrow
Couleur	Noir	
Positionnement	Une ligne simple de 0,5 pt, de couleur grise (HEX 646465), avec une hauteur de repère de 2 points et un décalage des étiquettes de 0,5 pt. Si le gris n'est pas visible sur le fond de carte choisi, il pourra être remplacé par du blanc ou par un gris plus foncé sans atteindre le noir. 	

7. Sources (D)

7.1. DÉFINITION

La mention des sources est indispensable pour assurer la reproductibilité d'une carte et pour justifier les informations qu'elle présente à un moment donné. En effet, les données sont valides au moment de leur extraction, mais peuvent devenir obsolètes ou inexactes si l'on considère une autre période. Il est donc essentiel d'indiquer systématiquement l'année de production des données utilisées.

Les éléments doivent être classés par ordre alphabétique en fonction du nom de la donnée.

Il est important d'inscrire le nom complet de la donnée, plutôt que celui d'un fichier difficilement compréhensible pour le lecteur.

Si l'espace est limité, vous pouvez utiliser les acronymes des données cartographiques (voir [section 7.5](#)), des organismes et des ministères.

7.2. POSITIONNEMENT

7.2.1. MISE EN PAGE INSTITUTIONNELLE

Le bloc sources se situe en bas à gauche de la signature gouvernementale.

Données : Utilisez le pluriel si plusieurs données sont présentes.

Organisme : Utilisez le singulier si la donnée provient d'un seul organisme (figure 15) et le pluriel si plusieurs organismes (figure 16) ont contribué à la même donnée.

Année : Utilisez le singulier s'il n'y a qu'une seule année associée à la donnée et le pluriel si la donnée couvre plusieurs années.

Sources		
Données	Organisme	Année
Fond cartographique	MRNF	2024
Unités forestières et certifications	MRNF	2024

Figure 15 : « Organisme » au singulier

Sources		
Données	Organismes	Année
Centrales hydroélectriques	Hydro-Québec	2024
Fond cartographique	MRNF	2024
Infrastructures de transport	MRNF, MTMD	2024
Lieu habité	MTMD	2024

Figure 16 : « Organismes » au pluriel

7.2.2. MISE EN PAGE ILLUSTRATIVE

La source peut être indiquée à l'extérieur du cadre, comme dans la figure 17, ou à l'intérieur du cadre, comme dans la figure 18. Toutefois, il est conseillé, si cela est possible, de privilégier le deuxième positionnement pour assurer la protection des droits d'auteur. En effet, cette approche permet de garantir que les sources accompagnent la carte si celle-ci est reprise dans un autre document.

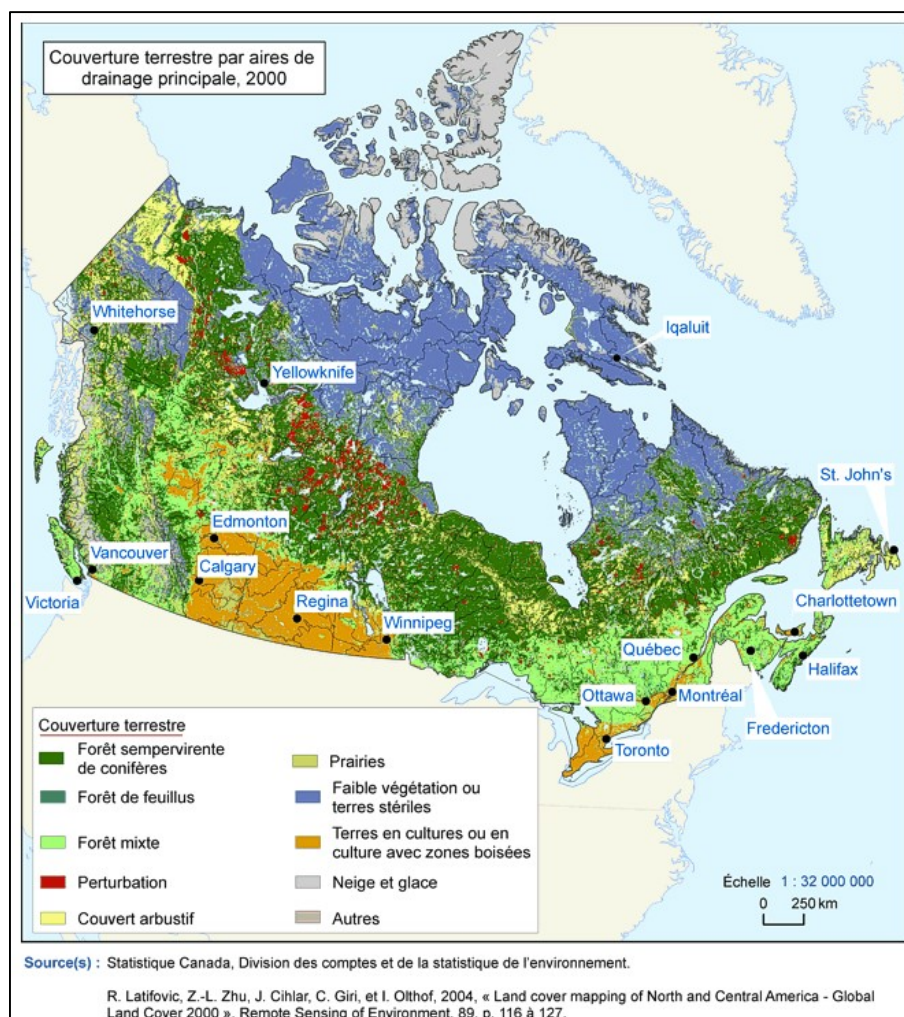


Figure 17 : Exemple de la mention des sources hors cadre

Source : Latifovic et autres (2004).

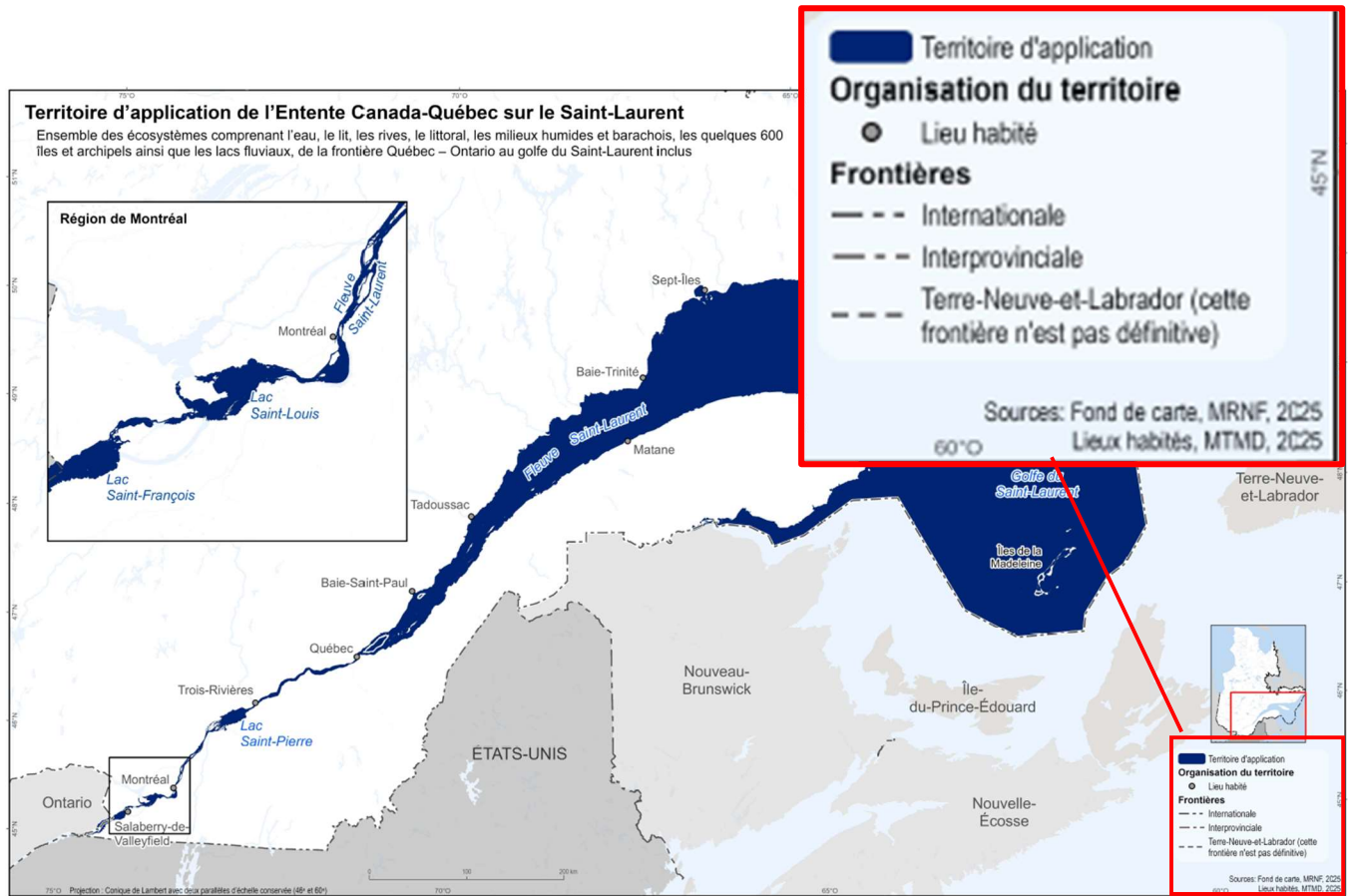


Figure 18 : Exemple de la mention des sources à l'intérieur du cadre (en bas à droite)

7.3. LETTRAGE

Tableau X : Lettrage des sources

Police	Arial	
Taille	Titre (Sources)	7 à 9 / Gras
	En-têtes (Données, Organismes et Années)	6 à 8 / Gras
	Texte	6 à 8 / Régulier ou narrow
Couleur	Noir	
Positionnement	Trois colonnes : Données, Organismes et Années Alignement à gauche pour les deux premières colonnes et alignement à droite pour les années	

7.4. TRADUCTION

Les données qui portent un nom officiel français (ex. : Géobase du réseau hydrographique du Québec [GRHQ]) et les noms des organismes gouvernementaux doivent être en français; le reste peut être traduit.

7.5. UTILISATION D'ACRONYMES

Pour désigner la source des données, il est possible d'utiliser l'acronyme des bases de données cartographiques du Ministère ou le nom au long.

AQ :	Adresses Québec
BDTQ 20k :	Base de données topographique du Québec
SDA 20k :	Système sur les découpages administratifs
BDAT 100k :	Base de données pour l'aménagement du territoire
GRHQ :	Géobase du réseau hydrographique du Québec
BDGA 1M, 5M :	Base de données géographiques et administratives

8. Réalisation (D)

8.1. DÉFINITION

Le bloc « Réalisation » regroupe les informations sur le ou les organismes ayant produit la carte, qui peuvent donc être différentes de celles sur les fournisseurs de données. Le contenu de ce bloc doit respecter les exigences du Programme d'identification visuel (PIV) du gouvernement du Québec.

La mention de l'organisme ayant réalisé le document est uniquement nécessaire dans la mise en page institutionnelle. Dans la mise en page illustrative, le réalisateur étant déjà mentionné dans le document, il n'est pas nécessaire de le répéter. Cependant, si la carte a été produite par un organisme différent de celui qui rédige le rapport, il est essentiel d'indiquer le réalisateur en bas à droite de la fenêtre cartographique.

8.2. POSITIONNEMENT

Le bloc « Réalisation » est situé dans la partie droite du cartouche, aligné à la gauche de la signature gouvernementale (figure 19).

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter les [Normes d'identification visuelle \(PIV\)](#) sur l'intranet du Ministère.



Figure 19 : Positionnement du bloc « Réalisation »

8.3. LETTRAGE

Tableau XI : Lettrage du contenu du bloc « Réalisation »

Police	Arial	
Taille	Titre (Réalisation)	7 à 9 / Gras
	Texte	6 à 8 / Régulier ou narrow
Couleur	Noir	
Positionnement	Une colonne : Réalisation Alignement à gauche de chaque colonne	

8.4. TRADUCTION

Le mot « gouvernement », les noms des ministères et organismes et les noms de toute autre entité administrative ne se traduisent pas. Ils doivent toujours être désignés par leur dénomination française, peu importe la langue. Les autres informations peuvent être traduites.

9. Carton de localisation (E)

9.1. DÉFINITION

Un carton de localisation est un encadré affichant une carte à petite échelle qui accompagne la carte principale et qui a pour but d'indiquer la position de la fenêtre cartographique par rapport au reste du monde, du pays ou encore de la province.

Dans le cas d'une carte représentant le Québec dans son ensemble, le carton peut être omis, car on part du principe que les lecteurs savent que le Québec fait partie du Canada et connaissent sa position géographique dans le monde.

Cependant, si le public cible ignore cette information, le carton de localisation représentera alors le Québec dans le contexte mondial. Dans ce cas, pour la mise en page institutionnelle, il ne sera pas possible d'utiliser les formats 8 ½ × 11 pouces ou 8 ½ × 14 pouces en raison des contraintes d'espace dans le cartouche.

9.2. POSITIONNEMENT

9.2.1. MISE EN PAGE INSTITUTIONNELLE

Le carton de localisation sera complètement à gauche du cartouche, aligné sur la fenêtre cartographique.

9.2.2. MISE EN PAGE ILLUSTRATIVE

Le carton de localisation sera placé en fonction de l'espace disponible, à l'intérieur de la fenêtre cartographique, sans masquer d'informations essentielles à la thématique.

10. Orientation

10.1. DÉFINITION

10.1.1. SYMBOLE DU NORD, GRILLE OU AMORCES?

Doit-on toujours indiquer le nord sur une carte? Par convention, les cartes sont généralement orientées vers le nord, ce qui rend souvent inutile l'ajout d'une flèche indiquant cette direction. Cependant, il est essentiel de s'assurer que la carte est correctement orientée. Pour cela, on peut afficher une grille cartographique avec des méridiens et des parallèles ou simplement placer les coordonnées géographiques sur des petits tirets sur le contour de la carte, également appelées « amorces ».

De plus, à moins d'avoir des exigences de localisation précise, et pour alléger la carte, il est préférable de ne conserver que les amorces sur le pourtour de la carte plutôt que d'afficher les parallèles et les méridiens en entier. Toutefois, si la grille est conservée, elle doit rester discrète (ex. : lignes gris pâle) et avoir une fréquence cohérente avec l'étendue de la carte.

10.1.2. SYMBOLE DU NORD (H)

Si la carte n'est pas orientée franc nord et qu'un symbole du nord-est nécessaire, on utilisera une flèche du nord (figure 20) simple, discrète, sobre et aussi petite que possible.

La rose des vents doit être utilisée uniquement si vous devez indiquer les directions.



Figure 20 : Flèches du nord conseillées

10.1.3. COORDONNÉES DE LA GRILLE (F)

Les chiffres sont reliés au contour de la fenêtre cartographique par un tiret (amorce), qui correspond aux prolongements des parallèles et des méridiens.

Les abréviations à utiliser pour les directions cardinales sont les suivantes : N (nord), S (sud), E (est), O (ouest).

Il faut éviter l'ajout de zéros inutiles. Lorsque les minutes et secondes sont nulles, inscrivez uniquement les degrés (voir figure 21).

Les coordonnées, la grille et les amorces doivent être considérées comme un ensemble cohérent et présentées dans une même couleur, en vue d'assurer l'uniformité visuelle.

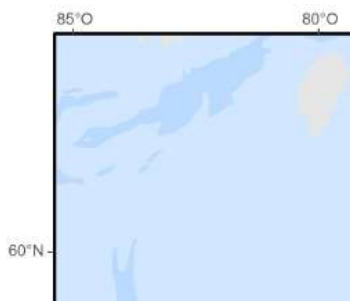


Figure 21 : Amorces conseillées

10.2. POSITIONNEMENT

10.2.1. SYMBOLE DU NORD (H)

Si une flèche du nord est jugée nécessaire (voir figure 20), elle doit être placée en haut à droite de préférence, mais toujours dans le tiers supérieur.

10.2.2. COORDONNÉES DE LA GRILLE (F)

10.2.2.1. Mise en page institutionnelle

Les coordonnées sont placées tout autour de la fenêtre cartographique, à l'extérieur de celle-ci (figure 22). Les amorces sont positionnées sur le cadre de la fenêtre cartographique, orientées vers l'extérieur du cadre.

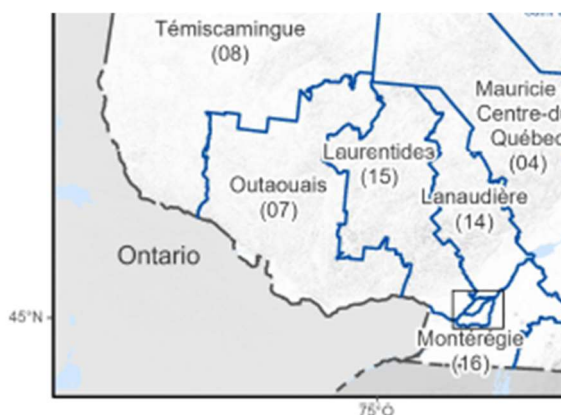


Figure 22 : Coordonnées hors du cadre

10.2.2.2. Mise en page illustrative

Les coordonnées sont placées de préférence à l'intérieur de la fenêtre cartographique (figure 23). Toutefois, si elles ne sont pas suffisamment visibles ou si elles nuisent à la thématique, elles peuvent être placées à l'extérieur de la fenêtre cartographique. Dans les deux cas, les amorces sont sur le cadre de la fenêtre cartographique, orientées vers les coordonnées.

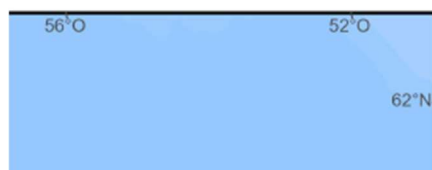


Figure 23 : Coordonnées à l'intérieur du cadre

10.3. LETTRAGE

Tableau XII : Lettrage des coordonnées

Police	Arial
Couleur	Noir ou gris
Taille	6 à 9 / Régulier ou narrow

10.4. TRADUCTION

Les lettres indiquant un point cardinal dans une coordonnée peuvent être traduites. Leurs abréviations, N, S, E et W, sont en majuscules et ne prennent pas de point.

11. Signature gouvernementale (G)

La signature gouvernementale doit respecter les exigences du PIV du gouvernement du Québec. Elle n'est pas nécessaire dans les mises en page illustratives.

La signature apparaît toujours en noir, en bas à droite de la carte. La base du drapeau est alignée sur celle des autres blocs. La hauteur du drapeau dans la signature varie en fonction du format de la carte (voir l'information détaillée dans le tableau XIII).

Tableau XIII : Hauteur de drapeau du logo selon le format papier

Format	Hauteur du drapeau	
A4 Lettre 8 ½ X 11 po (21,59 x 27,94 cm) et légal 8 ½ X 14 po (21,59 X 35,56 cm)	6 mm	
A3 Tabloïd 11 X 17 po (27,94 X 43,18 cm)	6 mm	
ISO A1 33 X 23 po (59,4 x 84,1 cm)	10 mm	
ISO A0 33 X 46 po (84,1 x 118,9 cm)	12 mm	
Rouleau 36 X 48, 60 ou 72 po	15 mm	

Pour plus d'informations sur le PIV, veuillez consulter la page [Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec](#). Pour avoir accès aux signatures, veuillez consulter les [Normes d'identification visuelle \(PIV\)](#) sur l'intranet du Ministère.

12. Carton d'agrandissement

Un agrandissement a pour but de présenter une zone d'intérêt à une échelle plus grande que celle de la carte principale, en vue de rendre lisibles des éléments qui seraient autrement trop petits ou illisibles.

- Il doit être placé à l'intérieur de la fenêtre cartographique, sans chevaucher ni dépasser les limites du cadre, et de manière à masquer le moins d'éléments possible.
- Il doit comporter un titre clair et sa propre échelle graphique.
- Il est essentiel de l'utiliser avec parcimonie pour éviter de désorienter le lecteur ou de nuire à la compréhension de la carte principale.

Si plusieurs agrandissements sont nécessaires, il est préférable de les répartir sur plusieurs cartes ou de créer une série de cartes.

Si une carte comporte plusieurs agrandissements, il est conseillé de ne pas utiliser de lignes de rappel. Il est préférable de privilégier une couleur spécifique pour le tracé de l'emprise ou une identification avec une lettre, apposée à la fois sur la carte principale et sur le cadre du carton d'agrandissement, et ce, pour faciliter l'association (figure 24).

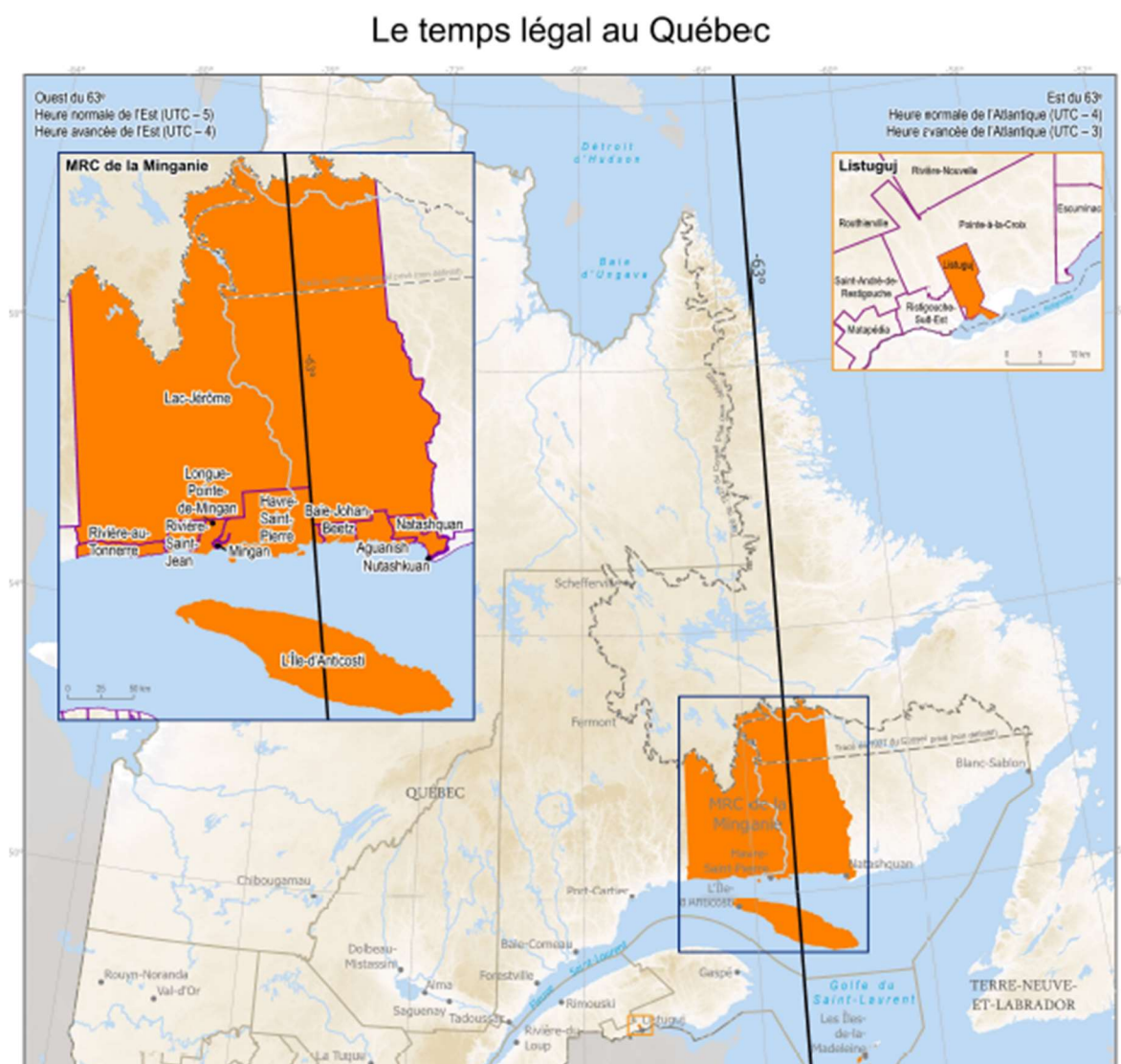


Figure 24 : Agrandissements de la MRC de la Minganie (bleu) et de Listuguj (orange)

13. Étiquettes

13.1. DÉFINITION

Les étiquettes regroupent tous les éléments textuels d'identification d'un élément. Il peut s'agir aussi bien d'un toponyme que d'un numéro d'identification.

Les étiquettes doivent toujours apparaître en entier sur la carte. Si l'espace est insuffisant, il faut les mettre sur deux lignes en réduisant éventuellement l'interlignage par défaut s'il est trop élevé ou simplement les retirer si la portion visible de l'élément à identifier sur la carte est négligeable.

La couleur rouge est à éviter dans les étiquettes. Cette couleur crée un contraste fort et attire l'attention, ce qui peut amener le lecteur à accorder trop d'importance à ces éléments et ainsi biaiser l'interprétation de la carte.

La majorité des informations de ce chapitre sont extraites du document *Normes et spécifications de la carte CanTopo 1/50 000* publié par Ressources naturelles Canada (2014).

Les sections suivantes présentent les principes de base en matière de positionnement des étiquettes en fonction de différents types d'éléments. Cependant, pour des cas plus spécifiques ou particuliers, il est recommandé de se référer directement à ce document.

13.2. POSITIONNEMENT PRÉFÉRÉ

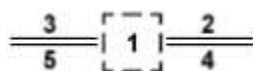
La hiérarchie des positions à attribuer au texte (ou au symbole auxiliaire) associé à un symbole ou à un élément ponctuel est la suivante :

1. À la droite et 1 mm plus haut que le centre de l'élément ponctuel;
2. À la gauche et 1 mm plus haut que le centre de l'élément ponctuel;
3. À la droite et 1 mm plus bas que le centre de l'élément ponctuel;
4. À la gauche et 1 mm plus bas que le centre de l'élément ponctuel.



La hiérarchie des positions à donner au texte (ou au symbole auxiliaire) associé à un élément à surface délimitée est la suivante :

1. Centré à l'intérieur de l'aire désignée;
2. À la droite et 1 mm plus haut que le centre de la surface;
3. À la gauche et 1 mm plus haut que le centre de la surface;
4. À la droite et 1 mm plus bas que le centre de la surface;
5. À la gauche et 1 mm plus bas que le centre de la surface.



13.2.1. ÉLÉMENTS PONCTUELS

Astuce : Pour simplifier le positionnement automatique selon le positionnement préféré des toponymes des éléments ponctuels dans ArcGIS Pro, il faut configurer la roulette de positionnement des étiquettes, comme le montre la figure 25.

⁶ Charbonneau et autres (2014).

Note : Pour les autres systèmes d'information géospatiale, le choix du positionnement n'est pas facilement accessible. Le positionnement automatique, lorsqu'il est disponible, respecte toutefois ces normes.

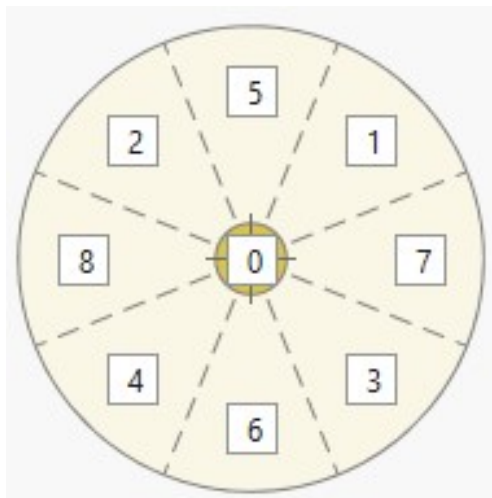


Figure 25 : Roulette de position préférée dans ArcGIS Pro

13.2.2. HYDROGRAPHIE ET VOIES DE COMMUNICATION

Les toponymes des réseaux linéaires (hydrographiques et routiers) doivent être placés au-dessus des objets en priorité (figure 26). Pour l'hydrographie, le texte est toujours en italique et de couleur bleue.

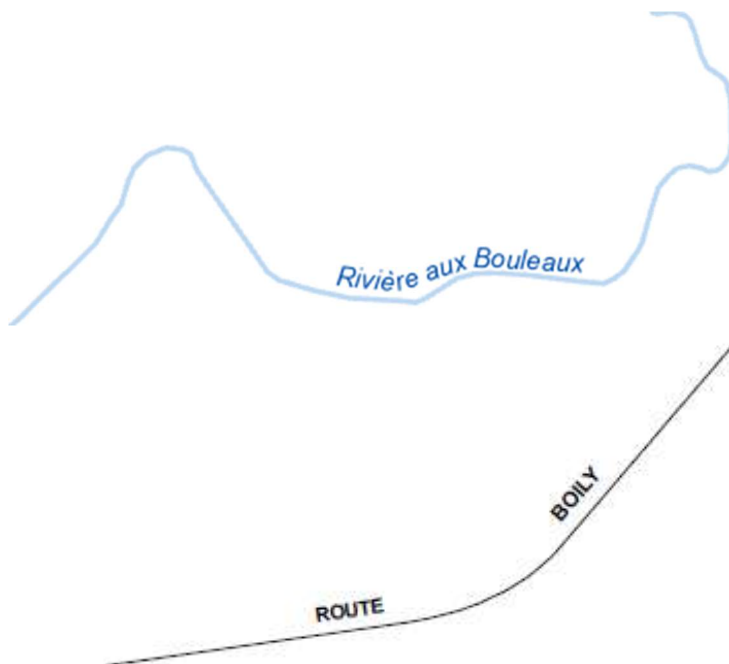


Figure 26 : Étiquetage d'entités linéaires

Le premier choix est la position horizontale, parallèle à la base de la carte.

Le toponyme doit être placé le long du tracé qu'il identifie et ne doit pas basculer dans le sens antihoraire au-delà de la perpendiculaire selon les sens de lecture proposés dans le graphique suivant (figure 27).

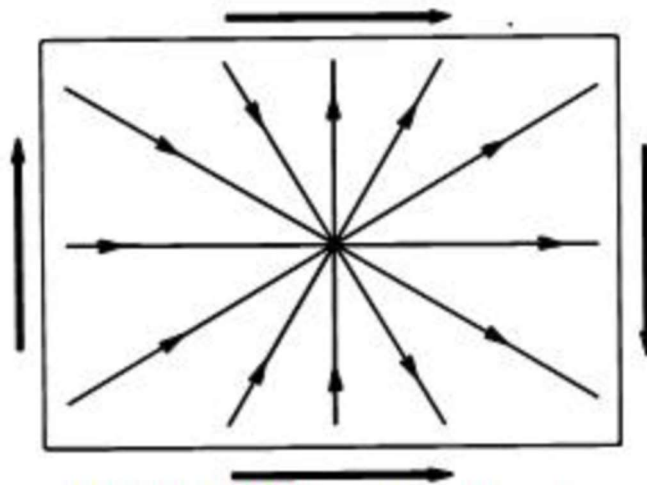


Figure 27 : Sens de lecture du texte selon l'angle d'affichage

Source : Le Fur (2012, p. 94).

13.2.2.1. Hydrographie surfacique

Le texte est centré à l'intérieur de l'élément suivant une ligne horizontale ou légèrement incurvée, selon la forme de l'élément.

Aucun espace unitaire (crénage) n'est représenté si le nom est placé à l'extérieur d'un lac.

Si l'élément est trop petit ou trop étroit, le texte est placé à l'extérieur de l'élément, conformément aux règles de positionnement hiérarchique (figure 28).

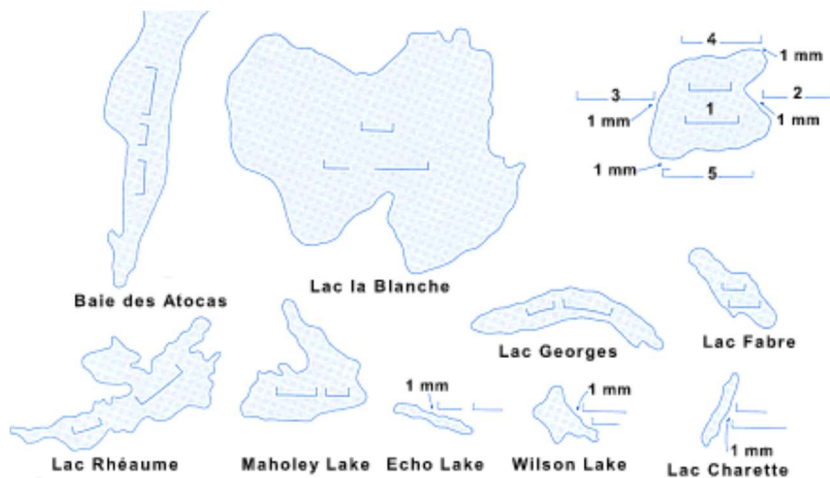


Figure 28 : Position préférée pour l'hydrographie de surface

Source : Charbonneau et autres (2014).

13.2.2.2. Cours d'eau

Le texte est placé de manière à identifier convenablement l'élément sur toute sa longueur.

Le texte est placé et orienté de manière à l'adapter à la forme de l'élément.

Le nom est répété dans le cas des éléments de forme allongée (plus de 60 cm).

Positionnement prioritaire des noms de cours d'eau à double trait

- Le nom est placé à l'intérieur de l'élément lorsque le cours d'eau est d'une largeur supérieure à 2,5 mm.
- Le nom est placé le long du côté supérieur de l'élément lorsque celui-ci est d'une largeur inférieure à 2,5 mm.
- Le nom est positionné le long du côté inférieur de l'élément au besoin.

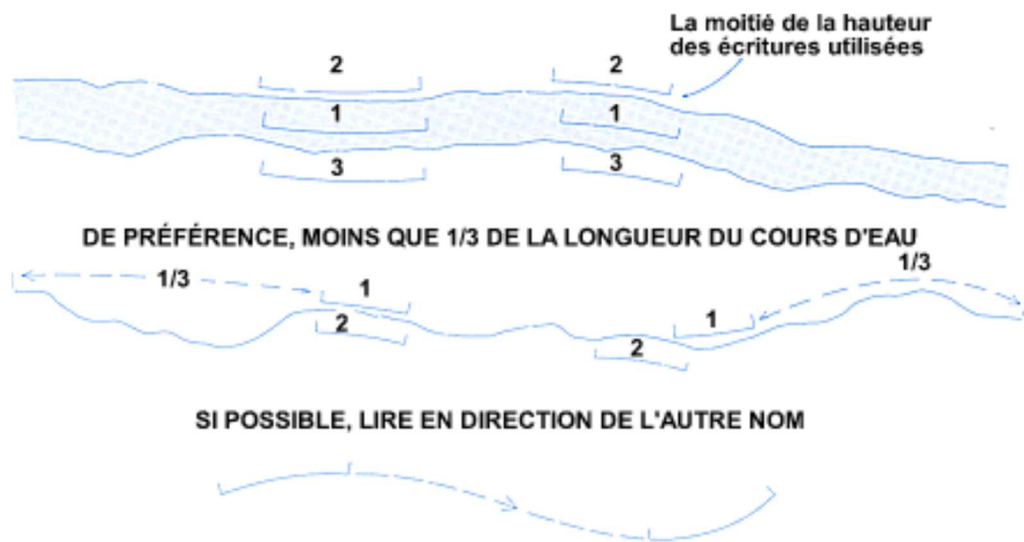


Figure 29 : Positionnement préféré des hydronymes des cours d'eau surfaciques

Source : Charbonneau et autres (2014).

13.2.2.3. Éléments côtiers

Les toponymes des îles, des caps et des péninsules sont inscrits en texte droit de couleur noire.

« Lorsque des éléments surfaciques comme les îles, les caps et les péninsules sont assez grands pour tenir les noms sans qu'il ait congestion, le texte est centré à l'intérieur de l'élément sur une ligne horizontale ou légèrement incurvée sur une ligne ou plus » (figure 30).

Si l'élément est trop petit ou trop étroit, le texte est placé à l'extérieur de l'élément (figure 31), conformément aux règles de positionnement hiérarchique de l'hydrographie surfacique, comme illustré dans l'exemple de la page précédente (positions 1 à 5, figure 28).



Figure 30 : Étiquette suivant l'orientation de la forme



Figure 31 : Élément trop petit et donc étiquette en dehors

13.3. LETTRAGE

Tableau XIV : Lettrage des étiquettes

Élément	Position	Casse	Couleur	Police	Abréviation autorisée
PAYS	Horizontale, au centre du polygone	Capitale	Noir 80 %	Arial 10/12 pt	Non
Province	Horizontale, au centre du polygone	Nom propre	Noir 80 %	Arial 9/11 pt	Oui pour Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)
Région administrative	Horizontale, au centre du polygone	Nom propre	Marron glacé* 613E2D (RVB : 97.62.45)	Arial 8/10 pt	Oui
Municipalité	Horizontale, au centre du polygone	Nom propre	Noir 70 % 4c4c4c	Arial 7/9 pt	Non (cf. règles d'abréviation de la Commission de toponymie)
Localité	Cf. Éléments ponctuels	Nom propre	Noir 70 % 4c4c4c	Arial 7/9 pt	Oui
<i>Hydronyme linéaire</i>	Cf. Cours d'eau sur 1 ligne, au-dessus de la ligne	Nom propre	Bleu 0070FF (RVB : 0.112.255, CMJN : 100.56.0.0) Possibilité de halo blanc	Arial italique (narrow) 5/7 pt	Oui
<i>Lac et réservoir</i>	Cf. Hydrographie surfacique , sur 3 lignes maximum	Nom propre	Bleu 0070FF (RVB : 0.112.255, CMJN : 100.56.0.0) Possibilité de halo blanc	Arial italique (narrow) 6/7 pt	Oui
<i>Fleuve</i>	Cf. Cours d'eau , en évitant la multiligne	Nom propre		Arial italique (narrow) 7/8 pt	Non
<i>Baie</i>	Cf. Hydrographie surfacique , sur 3 lignes maximum	Nom propre		Arial italique (narrow) 7/8 pt	Non
<i>Golfe, mer et océan</i>	Cf. Hydrographie surfacique , sur 3 lignes maximum	Nom propre		Arial italique (narrow) 8/10 pt	Non
Autoroute	Rappel > Symbole de point image du panneau autoroutier			Arial narrow gras 6,5 pt	
Nationale/Régionale	Rappel > Symbole de point image du panneau national et régional			Arial narrow gras 6,5 pt	

* Suggestion, si compatible avec la thématique.

14. Textes et graphiques

Les textes et les graphiques ont pour objectif de fournir un contexte ou des précisions sur l'analyse réalisée dans la carte.

Ces éléments doivent :

- compléter la carte sans en dominer la thématique ou nuire à la lisibilité de l'information;
- être placés dans les espaces vides de la fenêtre cartographique ou à l'extérieur de la zone géographique étudiée, sans masquer d'éléments pertinents;
- rester visuellement discrets (il faut notamment éviter l'usage de la couleur rouge, qui attire l'attention);
- être éloignés des bords de la carte (il est recommandé de conserver une marge blanche de 2 mm autour des cartes et des documents graphiques pour assurer une présentation aérée et professionnelle).

15. Fond de carte

15.1. DÉFINITION

Le fond de carte constitue la référence géographique sur laquelle sont superposées et visualisées les données provenant des différentes couches d'information. Le choix d'un fond de carte, construit de toutes pièces ou simplement téléchargé en ligne, est une étape fondamentale de la création cartographique.

Pour une meilleure clarté, le fond de carte doit être facilement identifiable. Il peut comprendre des points de repère tels que les principales villes et les principaux cours d'eau, pour aider le lecteur à se repérer. Cependant, il est généralement préférable de garder le fond de carte simple, pour mettre en valeur les données thématiques.

Le fond de carte comprend généralement les éléments suivants :

- Les contours littoraux;
- Les réseaux hydrographiques;
- Les limites administratives;
- Les lieux habités;
- Les voies de communication (facultatif).

Les données de référence sont accessibles dans la section [Cartes et information géographique](#) du site Web du Ministère.

15.2. SYMBOLOGIE DES ÉLÉMENTS DE FOND DE CARTE

15.2.1. SYMBOLOGIE LINÉAIRE

Tableau XV : Symbologie des limites et des frontières standards

Élément	Échantillon	Épaisseur	Tiré	Couleur
Frontière internationale		1 pt	7.5 2.5 2.5 2.5 2.5 2.5	Gris 4E4E4E
Frontière interprovinciale ou interétatique		1 pt	7.5 2.5 2.5 2.5	Gris 4E4E4E
Frontière Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)		1 pt	4 2.5	Gris 4E4E4E
Limite de région administrative		1 pt	Aucun	Marron 613E2D

15.2.2. SYMBOLOGIE DES POLYGONES

Tableau XVI : Symbologie des éléments polygonaux standards

Élément	Couleur	Contour	Transparence
International	Gris 40 % 9C9C9C (RVB : 156.156.156)	Non	Si relief 20 %
Province hors Québec	Gris 20 % CCCCCC (RVB : 204.204.204)	Non	Si relief 20 %
Hydrographie	Bleu D1E7FF (RVB : 209.231.255, CMJN : 17.5.0.0)	Non	Non

15.2.3. RÉSEAU ROUTIER

Tableau XVII : Symbologie du réseau routier à très grande échelle, avec un niveau d'importance élevé

Élément	Couleur	Épaisseur	Terminaison	Exemple
Autoroute	FFC347 + F79509	3 pt + 5 pt	Terminaison tronquée	
Nationale	F8D03F	4 pt	Sans importance	
Régionale	F8D03F	3 pt	Sans importance	
Autre	Blanc + 9C9C9C	3 pt + 5 pt	Terminaison tronquée	

Tableau XVIII : Symbologie du réseau routier à très grande échelle, avec un niveau d'importance faible

Élément	Couleur	Épaisseur	Terminaison	Exemple
Autoroute	9C9C9C	1 pt	Sans importance	
Nationale	B2B2B2	1 pt	Sans importance	
Régionale	B2B2B2	0,7 pt	Sans importance	
Autre	Blanc	0,7 pt	Sans importance	

Tableau XIX : Symbologie du réseau routier à petite échelle, avec un niveau d'importance élevé

Élément	Couleur	Épaisseur	Terminaison	Exemple
Autoroute	F79509	1 pt	Sans importance	
Nationale	F8D03F	1 pt	Sans importance	
Régionale	F8D03F	0,7 pt	Sans importance	
Autre	Ne pas afficher			

Tableau XX : Symbologie du réseau routier à petite échelle, avec un niveau d'importance faible

Élément	Couleur	Épaisseur	Terminaison	Exemple
Autoroute	9C9C9C	1 pt	Sans importance	
Nationale	B2B2B2	1 pt	Sans importance	
Régionale	B2B2B2	0,7 pt	Sans importance	
Autre	Ne pas afficher			

15.3. FRONTIÈRES

15.3.1. GÉNÉRALITÉS

L'illustration des frontières sur les cartes gouvernementales (statiques, dynamiques ou logos) doit respecter les règles établies dans les [Paramètres d'illustration des frontières du Québec – Guide à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux](#). Un aide-mémoire résumant ces règles est reproduit dans ce chapitre. Pour plus d'informations et des ressources additionnelles (guide complet et cartes modèles), il est possible de se référer à la page « Outils pour une illustration conforme du territoire québécois et de ses frontières » de l'intranet de la communication gouvernementale ([Carte du Québec – Intranet de la communication gouvernementale](#)).

15.3.2. FRONTIÈRE QUÉBEC–TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (NON DÉFINITIVE) – TRACÉ DE 1927 DU CONSEIL PRIVÉ (NON DÉFINITIF)

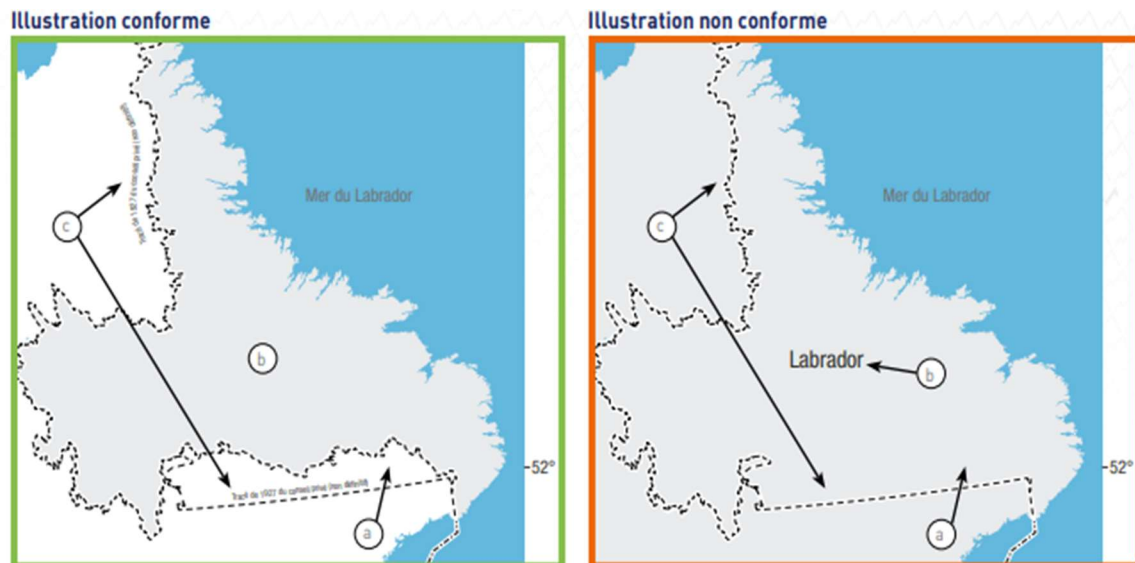


Figure 32 : Illustration de la frontière Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (non définitive)

Source : MRNF (2024).

Remarques :

- Sur l'illustration conforme, au nord de la Basse-Côte-Nord, il y a une zone située au nord du 52^e parallèle (ligne droite) qui doit être illustrée comme étant au Québec et qui doit être incluse dans les thèmes des cartes. Cette zone n'apparaît pas sur l'illustration non conforme.
- La partie terre-neuvienne du Labrador selon le tracé de 1927 doit toujours être illustrée, et ce, d'une couleur peu contrastée avec le territoire québécois. De plus, elle ne doit pas être nommément désignée par « Terre-Neuve-et-Labrador » ou « Labrador ».
- L'illustration conforme comprend deux mentions « Tracé de 1927 du Conseil privé (non définitif) », une au nord de Schefferville et une au sud, sur le 52^e parallèle. Ces mentions doivent toujours apparaître, sauf si c'est une signature visuelle ou une carte de petite dimension ou stylisée.
- Lorsqu'une carte du Québec est diffusée en anglais, la mention « Tracé de 1927 du Conseil privé (non définitif) » doit rester en français sur la carte. Dans la légende, le libellé suivant doit apparaître : Québec–Newfoundland-and-Labrador border (this border is not final).

15.3.3. FRONTIÈRE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

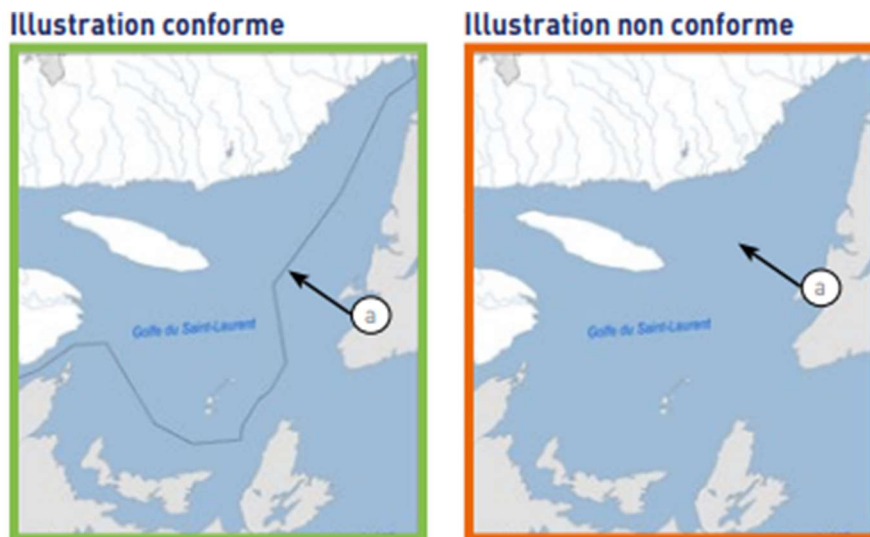


Figure 33 : Illustration de la frontière dans le golfe du Saint-Laurent

Remarque :

Cette frontière doit toujours être illustrée. Sur la carte conforme, la frontière du Québec dans le golfe est illustrée, alors que, sur la carte non conforme, elle ne l'est pas.

15.3.4. FRONTIÈRE SEPTENTRIONALE (DU SUD DE LA BAIE JAMES AU NORD-EST DE LA BAIE D'UNGAVA)

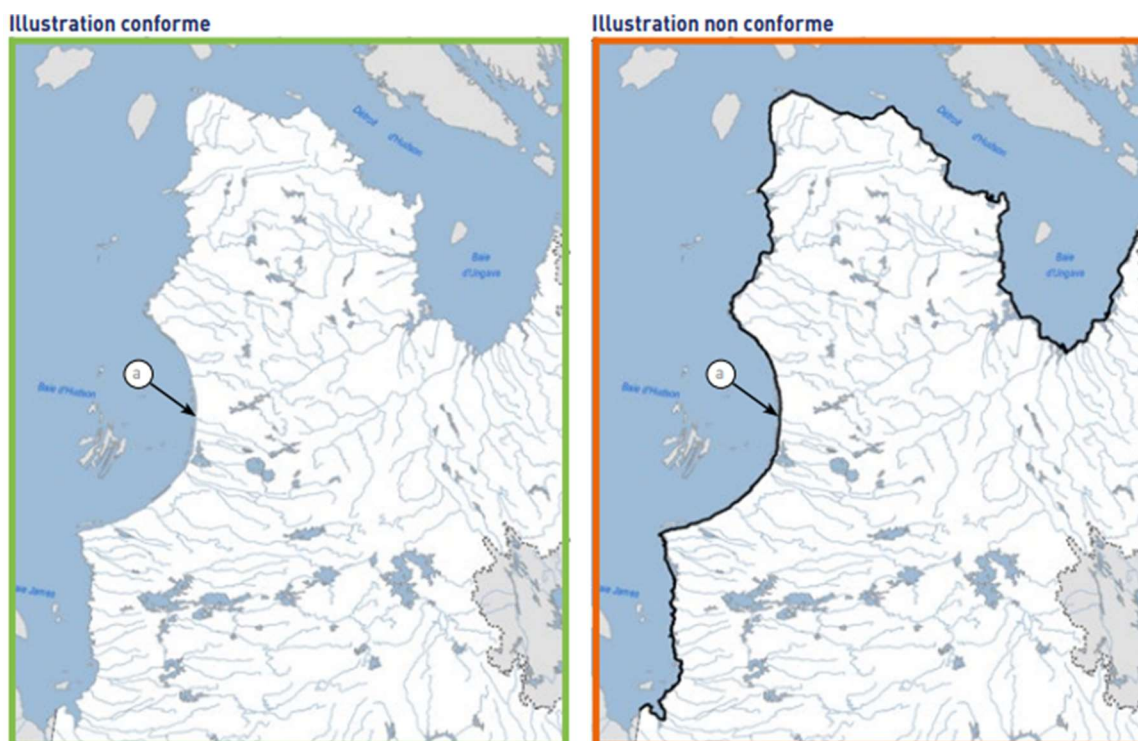


Figure 34 : Illustration de la frontière septentrionale

Remarque :

Cette frontière ne doit jamais être illustrée. Sur la carte conforme, la frontière n'est pas illustrée; seule la côte nordique du Québec apparaît. Sur la carte non conforme, la frontière est illustrée (trait noir).

15.3.5. AUTRES FRONTIÈRES ET PRÉCISIONS

Les frontières interprovinciales (Québec–Ontario, Québec–Nouveau-Brunswick, frontière dans le golfe du Saint-Laurent) doivent avoir le même tireté. Celui-ci doit être différent de celui de la frontière internationale avec les États-Unis et de celui de la frontière Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (non définitive). Il est recommandé d'utiliser les tiretés présentés dans la figure 35.

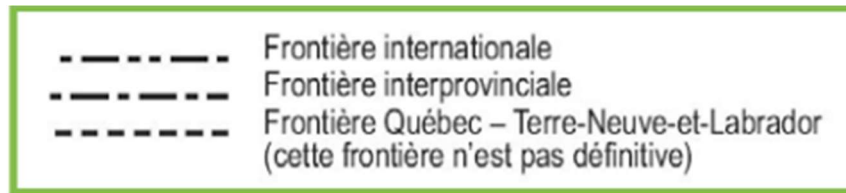


Figure 35 : Symbolologie des frontières

Lorsque le Québec est représenté avec les autres provinces canadiennes ou avec d'autres pays, ses frontières officielles doivent être illustrées et leurs paramètres d'illustration doivent être respectés, sauf si aucune frontière n'apparaît.

Pour toutes questions relatives aux paramètres d'illustration des frontières du Québec, vous pouvez vous adresser à la Direction de l'intégrité du territoire et des relations intergouvernementales du Ministère, au 418 627-6392 ou à l'adresse courriel DITRI@mrfn.gouv.qc.ca.

15.3.6. ORGANISATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX FRONTIÈRES DANS LA LÉGENDE

Si vous avez une seule frontière sur la carte, vous pouvez l'intégrer dans une rubrique comme « Organisation territoriale » (figure 36).

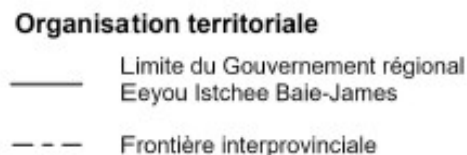


Figure 36 : Légende avec un seul type de frontière

Si vous avez plus d'une frontière sur la carte et que vous créez une rubrique « Frontières », ne répétez pas le mot « Frontière » pour chacun des éléments (figure 37).



Figure 37 : Représentations correcte et incorrecte de la rubrique « Frontières »

16. Couleurs des cartes

Le choix des couleurs et de la symbologie est fait lors de l'élaboration du concept du contenu de la fenêtre cartographique des documents. L'habillage, en particulier le bloc de légende, ne fait que refléter ces choix.

16.1. CHOIX DES COULEURS

Le choix des couleurs est laissé à la discrétion des auteurs, mais leur utilisation doit être soigneusement réfléchie. En cartographie, les couleurs ne sont jamais neutres et véhiculent souvent des émotions ou des référentiels culturels (danger, genre, etc.).

- Il est recommandé d'éviter l'usage du jaune, car l'affichage et l'impression peuvent rendre cette couleur difficile à lire.
- Le noir, bien que puissant, peut attirer l'attention et perturber la lecture de la carte s'il est trop présent. Il convient de l'utiliser avec modération.
- Il est important de noter que de cinq à sept couleurs différentes, au plus, peuvent être utilisées dans une carte. Au-delà de ce nombre, il devient difficile de distinguer les différentes couleurs. Le noir des écritures n'est pas inclus dans ce nombre de couleurs.

Voici quelques couleurs de base :

Eau : D1E7FF (RVB : 209.231.255, CMJN : 17.5.0.0)
Neutre : ccccb5 (RVB : 204.204.181, CMJN : 18.18.27.2)
Gris 40 % : 999999 (RVB : 153.153.153, CMJN : 0.0.0.40)

Voici des ressources qui peuvent aider à :

- comprendre les codes de couleurs hexadécimaux (HEX) : [Adobe color](#);
- choisir des palettes de couleurs : ColorBrewer (palettes optimisées pour la lisibilité) ou Harmonies colorées (générateur de palettes);
- trouver un code de couleur (HEX, RVB, CMJN) : [Encycolorpedia](#);
- convertir des couleurs entre les systèmes CMJN, RVB ou HEX : [Colorem](#);
- comprendre la signification et la perception des couleurs : [Code couleur](#) ou [Signification des couleurs](#).

16.2. COULEUR DU LETTRAGE

Les couleurs doivent être soigneusement choisies pour maximiser le contraste et faciliter la lisibilité de la carte. L'ajout d'un halo peut parfois être utile pour délimiter les contours du texte et améliorer encore plus ce contraste (figure 38).



Figure 38 : Texte sans halo et texte avec halo

Il est également intéressant d'utiliser des étiquettes de couleur semblables aux entités qu'elles identifient. Par exemple, si un polygone a des contours marron, il est pertinent de mettre l'étiquette du polygone en marron aussi. Cela permet de créer facilement un lien visuel entre le texte et l'entité.

16.3. VERSION EN NOIR ET BLANC

Dans certains cas, il est préférable de choisir des couleurs qui conviennent aussi bien à un tracé en couleur qu'à un tracé en tons de gris. L'utilisation du modèle de couleurs TSL (Teinte, Saturation, Luminosité) peut faciliter ce choix. Le codage TSL est un modèle de représentation de la couleur qui se veut proche de la perception naturelle effectuée par l'œil humain. La variation de la saturation d'une teinte donnée a un effet plus marqué sur son équivalent en tons de gris (figure 39), particulièrement dans le cas des couleurs rouge et bleu.



Figure 39 : Variation des couleurs facilement distinguable à l'œil selon le modèle TSL et son rendu en niveau de gris

16.4. NOMBRE DE CLASSES ET DE CATÉGORIES

Le nombre de classes dépend principalement du type de données à représenter (quantitatives ou qualitatives) et de la méthode de discrétisation choisie (valeurs égales, quantiles, seuils naturels, etc.).

Les données quantitatives se quantifient; si elles se dénombrent, elles sont alors discrètes ou absolues (ex. : effectif). Si les valeurs sont nombreuses, on peut les classer. Si elles ne se dénombrent pas et qu'elles se mesurent ou se calculent (ex. : température), elles sont dites continues ou relatives.

Les données qualitatives ne se quantifient pas; elles sont dites ordonnées s'il y a un ordre de grandeur ou de hiérarchie (ex. : petit, moyen, grand). Si ce n'est pas le cas, elles sont dites différentielles ou nominales (ex. : régions administratives).

16.4.1. DONNÉES QUANTITATIVES

Pour une thématique reposant sur des données quantitatives, il est recommandé d'établir de quatre à sept classes distinctes.

- **Donnée discrète** : Utiliser une variation de teinte ou de valeur de couleur. La représentation peut être graduée (si on souhaite hiérarchiser) ou distincte (si on souhaite différencier).
- **Donnée continue** : Utiliser une palette de couleurs graduée, qui suit la variation des valeurs (ex. : du pâle au foncé pour une augmentation progressive).

Il est possible d'utiliser plus de sept classes uniquement si le dégradé est continu. Dans ce cas, la légende sera représentée par un symbole occupant de une à trois lignes verticales, correspondant à l'échelle de graduation (minimum, moyen, maximum) (figure 40).



Figure 40 : Représentation de la donnée discrète et continue

Astuce : Pour une meilleure appréciation d'une thématique quantitative discrète, il est conseillé d'utiliser des cercles proportionnels plutôt que des aplats de couleur (zone remplie d'une couleur uniforme). En effet, la taille des zones géographiques peut fausser la perception : une grande superficie risque de paraître visuellement plus importante, même si la valeur qu'elle représente est faible. Les cercles proportionnels permettent d'éviter ce biais en illustrant directement la quantité, indépendamment de la surface des entités.

16.4.2. DONNÉES QUALITATIVES

Pour les thématiques établies à partir de données qualitatives, le nombre de couleurs, de valeurs de couleur, de formes, de tailles, de textures et d'orientations doit être réduit au minimum. Pour faciliter la lecture :

- regrouper autant que possible les éléments similaires;
- si la donnée est ordonnée, faire varier la couleur du symbole ou sa taille;
- si la donnée n'est pas ordonnée, il est important de choisir des couleurs qui n'impliquent pas de hiérarchie et qui ont la même valeur, afin que toutes les catégories soient perçues de manière égale.

Astuce : Pour vérifier si les couleurs choisies ont peu de contraste entre elles et sont donc de même valeur, imprimez la carte en noir et blanc. Si vous obtenez des niveaux de gris semblables ou peu contrastés, cela signifie que le choix des couleurs est adéquat.

La figure 41 résume les possibilités de représentation selon la variable visuelle et le type de données.

Implantation	Nature des données									
	Qualitative							Quantitative		
	Nominale				Ordinale			Absolue	Relative	
Ponctuelle	Couleurs	Formes	Textures		Valeurs de couleurs	Tailles	Grains	Tailles	Valeurs de couleurs	
Linéaire	Couleurs	Formes	Textures Grains	Orientations	Valeurs de couleurs	Tailles	Grains	Tailles	Valeurs de couleurs	Grains
Surfacique	Couleurs		Textures	Orientations	Valeurs de couleurs		Grains	Tailles par anamorphose	Valeurs de couleurs	Grains
Objectif cartographique	Différencier - Associer				Ordonner			Quantifier	Ordonner	
	Différencier				Hiérarchiser					

Figure 41 : Sémiologie graphique en fonction du type de données et de son implantation

Source : Porcheret (2025).

Il est à noter que certaines associations « implantation-variable visuelle » sont volontairement absentes de ce tableau synthétique, car elles sont impossibles à mettre en œuvre ou peu lisibles.

17. Toponymie officielle

La toponymie utilisée sur les cartes doit provenir de la Commission de toponymie du Québec. Cette dernière répertorie les toponymes officiels du Québec et énonce les règles d'écriture de base (abréviations, coupures de mot, tirets simples, tirets allongés, etc.) sur [son site Web](#).

Elle offre également un service de consultation par téléphone pour les cas particuliers qui nécessitent une interprétation (418 643-2817) ou par courriel à l'adresse topo@toponymie.gouv.qc.ca.

L'intégralité de ce qui suit est extraite de cette source.

17.1. ABRÉGER UN TOPONYME, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Il est de règle de ne pas abréger un toponyme dans le corps d'un texte. Toutefois, sur des affiches, des panneaux de signalisation, des cartes, des tableaux, des index et des listes, la Commission de toponymie du Québec considère qu'on peut abréger un toponyme si l'espace pour l'écrire au long est insuffisant, mais en veillant à ce qu'il demeure déchiffrable. Voici des règles précises qui vous permettront d'abréger un toponyme lorsque c'est nécessaire.

17.1.1. LA THÉORIE

Lorsqu'on abrège un toponyme, on doit respecter la séquence suivante.

- 1^{re} étape : Abréger le [générique](#).

Pour ce faire, vous pouvez consulter la [liste des termes géographiques et de leurs abréviations, acronymes et sigles correspondants](#).

- 2^e étape : Si l'abréviation du générique n'est pas suffisante, on abrège les constituants du [spécifique](#) selon l'ordre d'importance suivant :

1. Les mots **Saint**, **Sainte** et le nom **Notre-Dame**
2. Les points cardinaux
3. Les termes géographiques (ex. : **rivière**, **ruisseau**)
4. Les titres honorifiques ou de fonctions
5. Les prénoms composés
6. Les nombres ordinaux (ex. : **premier**, **deuxième**, **troisième**)

Abréviation des points cardinaux	Abréviation des titres honorifiques et de fonctions
Nord : N.	Capitaine : Cap.
Nord-Est : N.-E.	Cardinal : Card.
Sud : S.	Chanoine : Chan.
Nord-Ouest : N.-O.	Colonel : Col.
Est : E.	Docteur : Dr
Sud-Est : S.-E.	Général : Gén.
Ouest : O.	Madame : Mme ou M^{me}
Sud-Ouest : S.-O.	Monseigneur : Mgr
	Monsieur : M.
	Président : Prés.

⁷ [Commission de toponymie du Québec](#)

17.1.2. LA PRATIQUE

Voici des exemples illustrant l'application des règles d'abréviation des toponymes. Dans certains cas, le générique ne doit pas être abrégé, tandis que, dans d'autres, l'abréviation de plusieurs éléments du spécifique rendrait le toponyme difficilement compréhensible. Chaque cas doit donc être considéré individuellement. Il est essentiel de veiller, en toutes circonstances, à ce que le toponyme reste clair et compréhensible.

Rivière Saint-Jean-Baptiste Ouest

1. Abréviation du générique : **Riv. Saint-Jean-Baptiste Ouest**
2. Abréviation du mot **Saint** : **Riv. St-Jean-Baptiste Ouest**
3. Abréviation du point cardinal : **Riv. St-Jean-Baptiste O.**
4. Abréviation du prénom composé : **Riv. St-J.-Baptiste O.**

Pont de la Rivière-aux-Pommes

1. Le générique Pont ne s'abrège pas.
2. Abréviation du terme géographique : **Pont de la Riv.-aux-Pommes**

Rue Monseigneur-Beaudoin

1. Le générique Rue ne s'abrège pas.
2. Abréviation du titre honorifique : **Rue Mgr-Beaudoin**

Chemin de la Cinquième-Grève Est

1. Abréviation du générique : **Ch. de la Cinquième-Grève Est**
2. Abréviation du point cardinal : **Ch. de la Cinquième-Grève E.**
3. Abréviation du nombre ordinal : **Ch. de la 5^e-Grève E.**

Ruisseau des Septième et Huitième Rangs

1. Abréviation du générique : **Rau des Septième et Huitième Rangs**
2. Abréviation des nombres ordinaux : **Rau des 7^e et 8^e Rangs**
3. Abréviation du terme géographique : **Rau des 7^e et 8^e Rgs**

⁸ [Commission de toponymie du Québec](#)

18. Traduction

18.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Avant de produire une version d'une carte dans une autre langue que le français, il est essentiel de déterminer la clientèle visée.

- À qui est destinée l'information?
- Est-il nécessaire de rendre cette carte accessible dans une autre langue que le français?
- Est-ce que l'information à transmettre se rapporte à l'une des exceptions visées par la directive du Ministère?

La Charte de la langue française prévoit que les organismes de l'Administration (les ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux) doivent faire preuve d'exemplarité en utilisant exclusivement le français dans leurs activités. Néanmoins, la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle du ministère des Ressources naturelles et des Forêts encadre les situations où l'Administration a la faculté d'utiliser une autre langue.

Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter la [Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle](#).

18.2. TOPONYMES

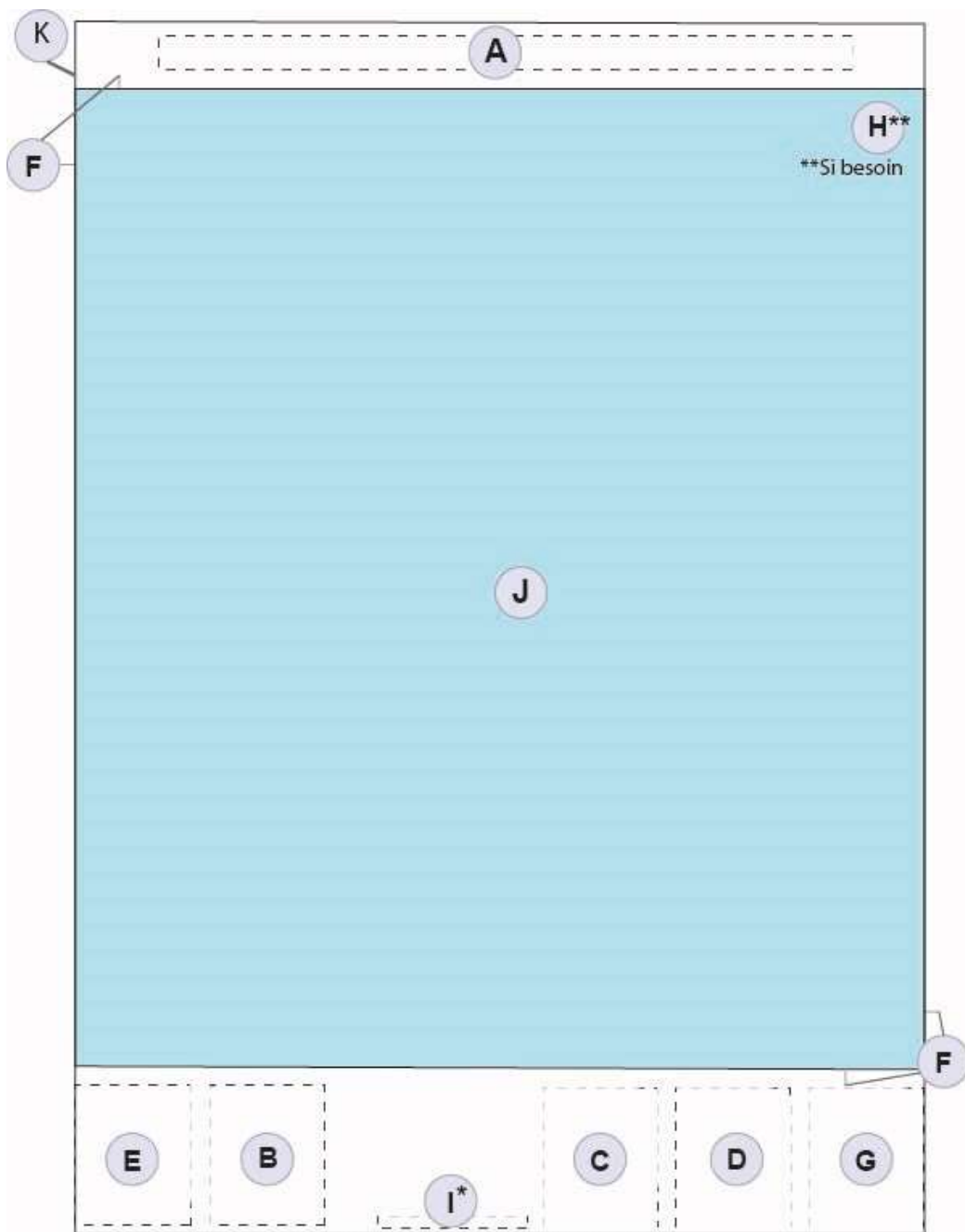
Les noms de lieux officiels du Québec, y compris les noms de rues, ne doivent pas être traduits. Seuls les noms de lieux situés à l'extérieur du Québec peuvent être traduits.

19. Gabarits de mise en page

19.1. MISE EN PAGE INSTITUTIONNELLE

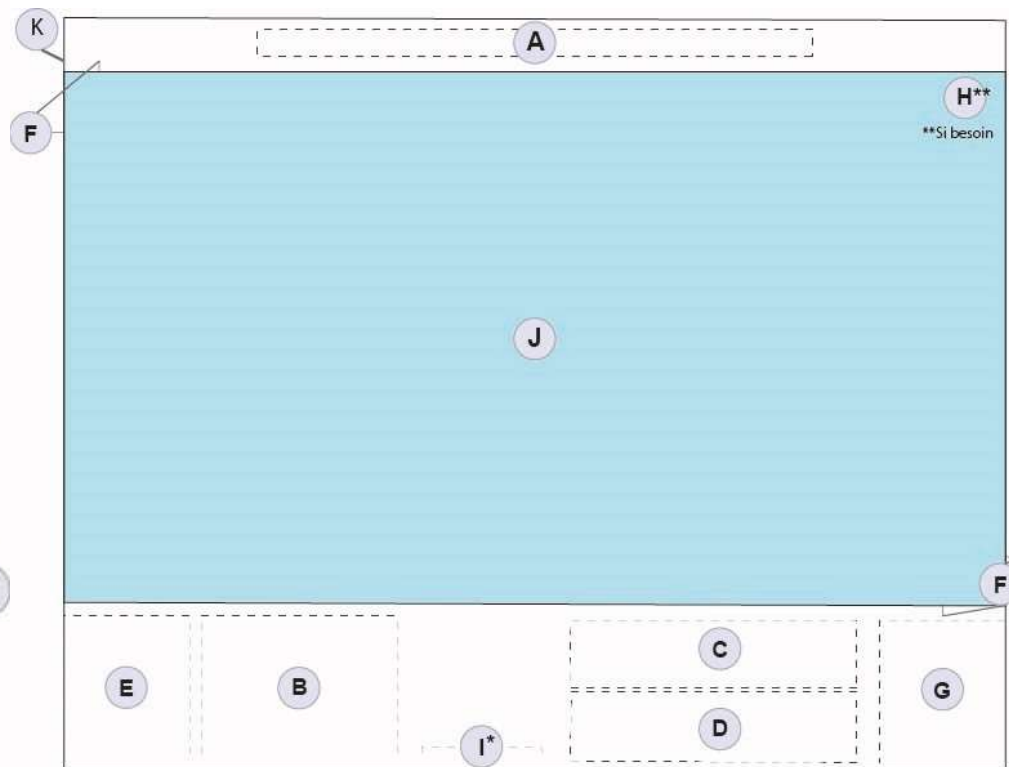
Tableau XXI : Taille, police et autres paramètres techniques des éléments constituant la mise en page institutionnelle selon le format d'impression final

Élément	8 ^{1/2} x 11		8 ^{1/2} x 14		11 x 17		22 x 34		34 x 44	
Orientation	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait
Marge gauche	1 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Marge droite	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Marge du bas	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Marge du haut	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Cadre (les marges sont calculées autour du cadre)	Contour noir 0,5 pt	Contour noir 0,5 pt	Contour noir 0,5 pt	Contour noir 0,5 pt	Contour noir 1 pt	Contour noir 1 pt	Contour noir 1 pt	Contour noir 1 pt	Contour noir 1 pt	Contour noir 1 pt
Espace au-dessus de la fenêtre cartographique	1,5 cm	1,5 cm	1,5 cm	1,5 cm	2,5 cm	2,5 cm	4 cm	4 cm	4 cm	4 cm
Signature gouvernementale	Inférieur droit 6 mm	Inférieur droit 6 mm	Inférieur droit 6 mm	Inférieur droit 6 mm	Inférieur droit 6 mm	Inférieur droit 6 mm	Inférieur droit 1,2 cm	Inférieur droit 1,2 cm	Inférieur droit 1,5 cm	Inférieur droit 1,5 cm
Hauteur du drapeau	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm	1,2 cm	1,2 cm	1,5 cm	1,5 cm
Espace avant le logo	9 mm	9 mm	9 mm	9 mm	9 mm	9 mm	1,3 cm	1,3 cm	1,3 cm	1,3 cm
Espace au-dessus du logo	1,2 cm	1,2 cm	1,2 cm	1,2 cm	1,2 cm	1,2 cm	2,4 cm	2,4 cm	2,4 cm	2,4 cm
Espace autour de la fenêtre cartographique	2 mm	2 mm	2 mm	2 mm	2 mm	2 mm	4 mm	4 mm	4 mm	4 mm
Espace entre les blocs	5 pt	5 pt	5 pt	5 pt	10 pt	10 pt	30 pt	30 pt	30 pt	30 pt
Barre d'échelle										
Longueur maximale	4,5 cm	3,5 cm	6 cm	3,8 cm	8 cm	5 cm	15 cm	10 cm	20 cm	16 cm
Bloc légende										
Taille de police minimale	6 pt	6 pt	6 pt	6 pt	7 pt	7 pt	8 pt	8 pt	9 pt	9 pt
Dimension gabarit symbole	20*8 pt	20*8 pt	20*8 pt	20*8 pt	20*10 pt	20*10 pt	24*12 pt	24*12 pt	24*14 pt	24*14 pt
Retour à la ligne	85 pt	70 pt	100 pt	70 pt	110 pt	100 pt	220 pt	220 pt	240 pt	240 pt
Espacement										
	Catégories	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt
	Classes	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt
	Colonnes	5 pt	5 pt	5 pt	5 pt	10 pt	10 pt	30 pt	30 pt	30 pt
	Éléments	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt	3 pt
	En-têtes et classes	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt
	Étiquettes et descriptions	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt
	Gabarits et texte	1 pt	2 pt	2 pt	2 pt	2 pt	2 pt	2 pt	2 pt	2 pt
Groupe de couches et éléments en dessous		1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt
Noms de couche et éléments en dessous		1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt
	Titre et éléments	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	1 pt	2 pt	2 pt



*Selon la place disponible ce bloc sera intégré dans le bloc C

Bloc	Contenu
A	Titre et sous-titre
B	Légende
C	Métadonnées
D	Sources et réalisation
E	Carton de localisation
F	Coordonnées de la grille
G	Signature gouvernementale
H	Flèche du nord (au besoin)
I	Échelle
J	Fenêtre cartographique
K	Cadre



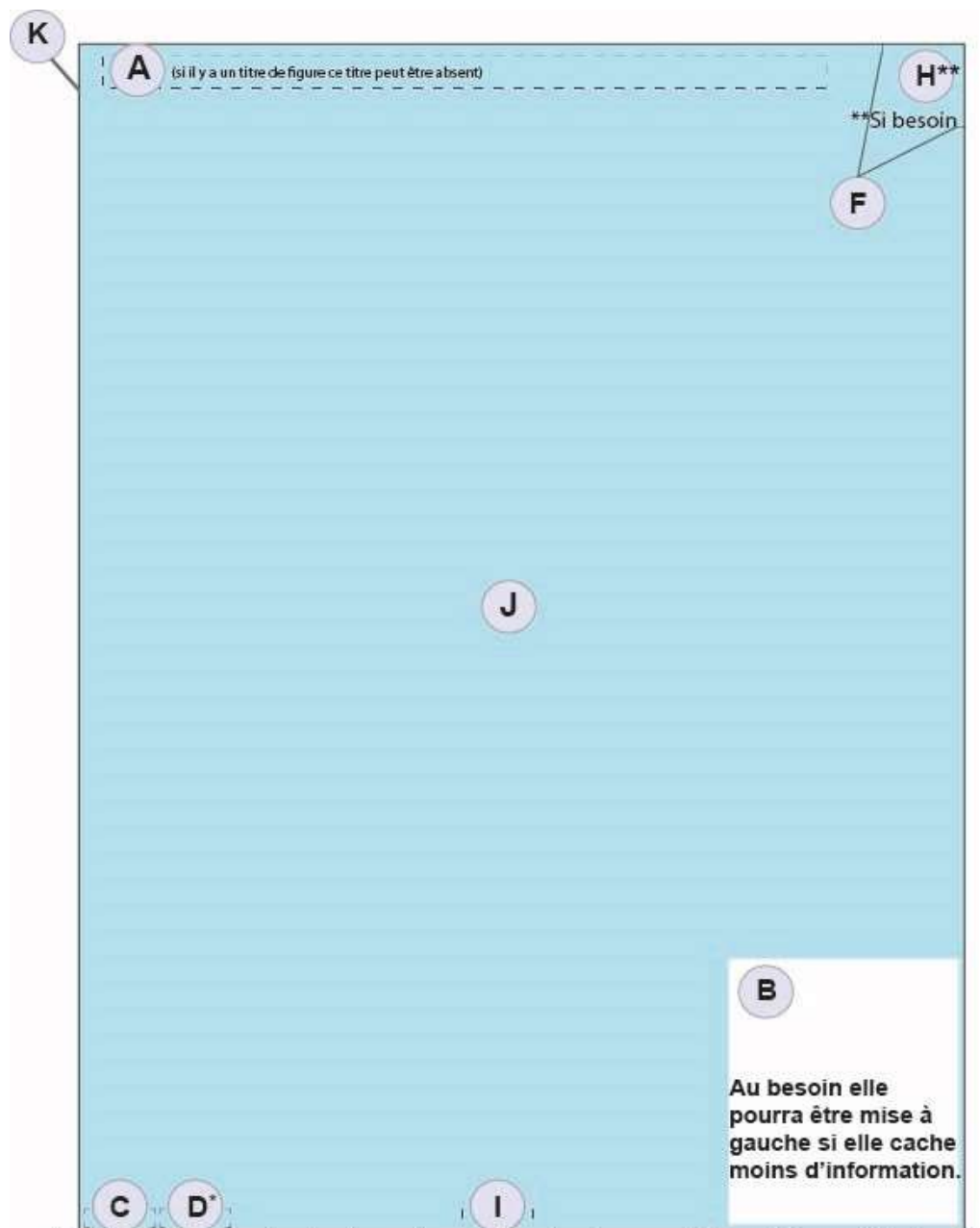
*Selon la place disponible ce bloc sera intégré dans le bloc C

Figure 42 : Schéma d'une mise en page institutionnelle type portrait ou paysage

19.2. MISE EN PAGE ILLUSTRATIVE

Tableau XXII : Taille, police et autres paramètres techniques des éléments constituant la mise en page illustrative selon le format d'impression final

Élément	8 ^{1/2} x 11		8 ^{1/2} x 14		11 x 17		22 x 34		34 x 44	
Orientation	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait	Paysage	Portrait
Marge gauche	1 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Marge droite	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Marge du bas	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Marge du haut	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	3 cm	3 cm	3 cm	3 cm
Barre d'échelle										
Taille de police minimale	5 pt	5 pt	5 pt	5 pt	6 pt	6 pt	7 pt	7 pt	8 pt	8 pt
Longueur maximale	4,5 cm	3,5 cm	6 cm	3,8 cm	8 cm	5 cm	15 cm	10 cm	20 cm	16 cm
Bloc légende										
Taille de police minimale	6 pt	6 pt	6 pt	6 pt	7 pt	7 pt	8 pt	8 pt	9 pt	9 pt
Dimension gabarit symbole	20 x 8 pt	20 x 8 pt	20 x 8 pt	20 x 8 pt	20 x 10 pt	20 x 10 pt	20 x 12 pt	20 x 12 pt	20 x 14 pt	20 x 14 pt



Bloc	Contenu
A	Titre et sous-titre
B	Légende
C	Métadonnées
D	Sources et réalisation
E	Carton de localisation (au besoin, il sera localisé où l'espace le permet dans la carte)
F	Coordonnées de la grille
H	Flèche du nord (au besoin)
I	Échelle
J	Fenêtre cartographique
K	Cadre

*Si l'information est présente de manière explicite dans le rapport alors ce bloc peut être ignoré

Figure 43 : Schéma d'une mise en page illustrative type

20. Impression

Bon nombre de cartes actuelles ne sont plus imprimées, mais sont diffusées numériquement sous forme de fichiers au format PDF (*Portable Document Format*). L'utilisation du format PDF pour les cartes diffusées sur le Web présente l'avantage d'une portabilité accrue tout en garantissant une excellente qualité d'affichage et d'impression, quel que soit le format du document.

Ce format permet d'imprimer les cartes à l'échelle prévue, de les agrandir ou de les réduire facilement, tout en préservant la qualité des polices de caractères, des images, des objets graphiques et des éléments spécifiques du document cartographique. Il est important de préciser que l'échelle graphique supporte la variation de format, contrairement à l'échelle numérique. Pour cette raison, l'échelle graphique est donc à privilégier.

Pour optimiser un fichier PDF, il convient de suivre les recommandations suivantes :

- Éviter l'utilisation de données cartographiques trop complexes ou détaillées pour l'échelle visée;
- Éviter les textures ou transparences susceptibles d'être incompatibles avec certains types d'imprimantes;
- Choisir une police de caractères compatible avec d'autres systèmes d'exploitation, comme « Arial », pour les textes de la carte et de la légende;
- Incorporer les polices de caractères dans le document (option lors de la sauvegarde ou de l'exportation vers un PDF);
- Appliquer un taux de compression modéré pour éviter la dégradation des images intégrées (par exemple, logos ou photographies);
- Si possible, convertir les symboles en polygones.

Pour garantir la qualité et la portabilité du fichier, il est recommandé d'effectuer des essais avec différentes configurations et de vérifier la lisibilité du document sur un poste de travail ne disposant pas des logiciels utilisés pour sa création.

Si votre carte est destinée à être imprimée, surtout chez un imprimeur, nous vous conseillons d'utiliser une composition de couleurs en quadrichromie (couleurs *process*). Cette méthode repose sur les quatre encres de base : cyan, magenta, jaune et noir (CMJN). Elle permet une reproduction fidèle des couleurs à l'impression.

21. Conclusion

Le PIC 2.0 constitue un guide pour les professionnels de la géomatique. Il propose des repères clairs pour la conception, l'habillage et la diffusion des cartes thématiques. Il allie rigueur méthodologique et flexibilité, permettant une adaptation aux divers contextes d'usage.

Cela dit, ce document ne se substitue pas à l'expertise du professionnel. Celui-ci doit conserver un regard critique sur la production cartographique. Il évalue si la carte répond adéquatement au besoin exprimé et si elle est juste, conforme, lisible et esthétiquement équilibrée.

En ce sens, le PIC 2.0 participe activement à la valorisation de l'information géospatiale, à l'uniformisation des pratiques cartographiques et à la reconnaissance de l'expertise gouvernementale. Il s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, ouverte aux ajustements futurs selon les besoins des utilisateurs et les avancées technologiques.

22. Aide-mémoire pour la validation des cartes institutionnelles

	Élément à vérifier	Position	Symbologie/Police	Point de vigilance
A	Titre et sous-titre	Au-dessus de la carte, centrée par rapport à celle-ci	Titre : Arial gras, noir 12 à 16 36 à 48 pour cartes de série et cartes de grand format Sous-titre : Arial, noir 10 à 14	Titre obligatoire, sous-titre facultatif. Mot « carte » interdit. Synthétique et explicite, répond au « quoi », au « où » et au « quand ».
B	Légende	Sous la carte alignée à gauche, alignée à droite du carton de localisation, s'il y en a un Tous les éléments graphiques et textuels doivent être strictement alignés dans les deux axes, aussi bien horizontalement que verticalement. Les notes doivent être regroupées au bas de la légende et référencées par un chiffre en exposant.		Illustre tous les symboles visibles. Les symboles ont la même taille que ceux sur la carte.
	Titre et sous-titre		Arial gras ou narrow noir 7 à 9	À accorder. Ne contient pas le mot « légende ».
	Nom des éléments		Arial régulier ou narrow 7 à 9	Au singulier.
	Ordre			Classer d'abord selon l'appartenance à la thématique (en premier), puis selon le type d'implantation : point, ligne, puis polygone.
	Frontières		Internationale Interprovinciale Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (non définitive) - - - - -	Titre de la rubrique au singulier si une seule frontière est visible.
C	Métadonnées	Dans la partie droite du cartouche, aligné à la gauche de la signature gouvernementale (logo) au-dessus des sources	Titre : Arial gras ou narrow noir 7 à 9 Contenu : Arial régulier ou narrow noir 7 à 9 Illustrative : Contenu : Régulier ou narrow noir 5 à 7	
D	Sources	Sous la carte à gauche du logo	Titre (Sources) : Arial gras noir 7 à 9 En-têtes (Données, Organismes et Années) : Arial noir 6 à 8 gras Texte : Arial normal ou narrow noir 6 à 8	Accorder les titres des colonnes.
	Ordre			Les données doivent être en ordre alphabétique.
	Alignement			Vérifier l'alignement des colonnes (à gauche sauf pour la colonne des années, qui est alignée à droite).
	Réalisation	Dans la partie droite du cartouche, aligné à la gauche de la signature gouvernementale en dessous des sources	Titre (Réalisation) : Arial gras noir 7 à 9 Texte : Arial régulier ou narrow noir 6 à 8	Respect des règles du PIV.
E	Carton de localisation	Sous la carte, alignée à gauche avec celle-ci		
	Titre	Dans un bandeau au-dessus de la carte	Arial gras blanc 14 sur fond bleu PIV	
F	Coordonnées	À l'extérieur du cadre	Arial narrow, noir ou gris	Attention : si la carte n'est pas franc nord, il pourrait être envisageable de mettre une flèche du nord.
	Amorces ou grille	Sur le cadre	Couleur identique à celle des coordonnées	

	Élément à vérifier	Position	Symbologie/Police	Point de vigilance
G	Signature gouvernementale	Sous la fenêtre cartographique, alignée à droite de celle-ci		La signature apparaît toujours en noir, en bas à droite de la carte. La base du drapeau est alignée sur la ligne d'appui des autres blocs. Respect des règles du PIV. Drapeau : 6 mm et plus de haut.
H	Symbole du nord	Dans le tiers supérieur, de préférence en haut à droite	Symboles conseillés à la figure 20 page 23	Éviter de le mettre, surtout si vous utilisez la mise en page institutionnelle avec les amorces et les coordonnées géographiques
I	Échelle graphique	Sous la carte avec le bloc métadonnées	Arial régulier ou narrow	Pas de zéro (0) inutile. Pas de décimale.
Hors bloc	Étiquettes		Toponyme Arial, régulier à gras selon la hiérarchie Hydronyme Arial bleu Italique	Positionnement selon l'implantation. Pas d'étiquette tronquée. Respect de la hiérarchie entre les éléments.
	Texte et graphique			Ne cachent pas des éléments de la thématique. Discrets et peu nombreux.
	Fond de carte			Profite à la thématique.

23. Aide-mémoire pour la validation des cartes illustratives

	Élément à vérifier	Position	Symbologie/Police	Point de vigilance
A	Titre et sous-titre	En haut à gauche à l'intérieur du cadre	Titre : Arial gras, noir 12 à 16 36 à 48 pour cartes de série et cartes de grand format Sous-titre : Arial, noir 10 à 14	Titre obligatoire, sous-titre facultatif. Mot « carte » interdit. Synthétique et explicite, répond au « quoi », au « où » et au « quand ».
B	Légende	Tiers inférieur de préférence à droite Tous les éléments graphiques et textuels doivent être strictement alignés dans les deux axes, aussi bien horizontalement que verticalement. Les notes doivent être regroupées au bas de la légende et référencées par un chiffre en exposant.		Illustre tous les symboles visibles. Les symboles ont la même taille que ceux sur la carte.
	Titre et sous-titre		Arial gras ou narrow noir 7 à 9	À accorder. Ne contient pas le mot « légende ».
	Nom des éléments		Arial régulier ou narrow 7 à 9	Au singulier.
	Ordre			Classer d'abord selon l'appartenance à la thématique (en premier), puis selon le type d'implantation : point, ligne, puis polygone.
	Frontières		Internationale — · — · — · — Interprovinciale — · — · — · — Québec–Terre-Neuve-et-Labrador (non définitive) — — — — —	Titre de la rubrique au singulier si une seule frontière est visible.
C	Métadonnées	En bas à gauche	Titre : Arial gras ou narrow noir 7 à 9 Contenu : Arial régulier ou narrow noir 7 à 9 Illustrative : Contenu : Régulier ou narrow noir 5 à 7	
D	Sources	En bas à gauche si absent du document de support		Accorder les titres des colonnes.
	Ordre		Titre (Sources) : Arial gras noir 7 à 9 En-têtes (Données, Organismes et Années) : Arial noir 6 à 8 gras	Les données doivent être en ordre alphabétique.
	Alignement		Texte : Arial normal ou narrow noir 6 à 8	Vérifier l'alignement des colonnes (à gauche sauf pour la colonne des années, qui est alignée à droite).
	Réalisation	Si absent du document de support, en bas à la suite des sources	Titre (Réalisation) : Arial gras noir 7 à 9 Texte : Arial régulier ou narrow noir 6 à 8	Respect des règles du PIV.
E	Carton de localisation			
	Titre	En haut à gauche du cadre	Illustrative : à adapter	
F	Coordonnées	À l'intérieur du cadre	Arial narrow, noir ou gris	Attention : si la carte n'est pas franc nord, il pourrait être envisageable de mettre une flèche du nord.
	Amorces ou grille	Sur le cadre	Couleur identique à celle des coordonnées	

	Élément à vérifier	Position	Symbologie/Police	Point de vigilance
G	Signature gouvernementale	Facultative		La signature apparaît toujours en noir, en bas à droite de la carte. La base du drapeau est alignée sur la ligne d'appui des autres blocs. Respect des règles du PIV. Drapeau : 6 mm et plus de haut.
H	Symbole du nord	Dans le tiers supérieur, de préférence en haut à droite	Symboles conseillés à la figure 20 page 23	Éviter de le mettre, surtout dans le cas de la mise en page institutionnelle avec les amorces et les coordonnées géographiques.
I	Échelle graphique	En bas de la carte au centre si possible	Arial régulier ou narrow	Pas de zéro (0) inutile. Pas de décimale.
Hors bloc	Étiquettes		Toponyme Arial, régulier à gras selon la hiérarchie Hydronyme Arial bleu Italique	Positionnement selon l'implantation. Pas d'étiquette tronquée. Respect de la hiérarchie entre les éléments.
	Texte et graphique			Ne cachent pas des éléments de la thématique. Discrets et peu nombreux.
	Fond de carte			Profite à la thématique.

Bibliographie

Note : Les sites Web cités dans la bibliographie ont été consultés le 5 août 2025.

Adobe (s. d.). *Tout savoir sur les codes de couleurs hexadécimaux*.

<https://www.adobe.com/fr/creativecloud/design/discover/color-hex-codes.html>

Bertin, J. (1973). *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes* (2^e éd.). Paris, Gauthier-Villars, Mouton et cie/École pratique de hautes études. Disponible à la bibliothèque du MRNF.

Brewer, C., et Harrower, M. (s. d.). *ColorBrewer: Color advice for maps*. The Pennsylvania State University. <https://colorbrewer2.org>

Brewer, C. A. (2024). *Designing better maps* (3^e éd.). Redlands, ESRI Press. Disponible à la bibliothèque du MRNF.

Charbonneau, L., Donner, J., Filion, G. et Pierce, N. (2014). *Normes et spécifications de la carte CanTopo 1/50 000*. Ressources naturelles Canada, Géomatique Canada, Dossier public 1, 289 p. doi: 10.4095/293992. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/rncan-nrcan/M103-3-1-2014-fra.pdf

CHROMATIC® (s. d.). *Conseils | Les harmonies*. <https://chromaticstore.com/Passion-couleur/Conseils-couleur/Les-harmonies>

Code couleur (s. d.). *Convertir couleur html et symbolisme des couleurs*. <https://www.code-couleur.com/>

Colorem (s. d.). *HSL / RGB / CMJN / Hexa Convertisseur*. <https://www.colorem.net/>

Commission de toponymie du Québec (s. d.). *Glossaire des termes utiles à l'étude des noms de lieux*. <https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/terminologie-geographique/glossaire/>

Commission de toponymie du Québec (s. d.). *Abréger un toponyme : ce qu'il faut savoir*. <https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/abreger-toponyme.html>

ESRI (s. d.). *Série de cartes – ArcGIS Pro | Documentation*. <https://pro.arcgis.com/fr/pro-app/latest/help/layouts/map-series.htm>

Gouvernement du Québec (s. d.). *Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec*. <https://www.piv.gouv.qc.ca/normes-graphiques>

Lambert, N., et Zanin, C. (2016). *Manuel de cartographie*. Paris, Armand Colin.

Latifovic, C., Zhu, E.-L., Land, Chilar J., Giri, C., et Olthof, I. (2004). « Land cover mapping of North and Central America – Global Land Cover 2000 », *Remote Sensing of Environment*, 89(9), p. 116-127.

Le Fur, A. (2012). *Pratique de la cartographie* (2^e éd.). Paris, Armand Colin.

Macap, B. (2025, 20 mai). *La signification des couleurs*. Blog – Macap.
<https://www.macapflag.com/blog/couleurs-signification/>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (2024). *Paramètres d'illustration des frontières du Québec : Guide à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux*. N° de publication : T18-01-2407. http://www.intranet/sifig/pic/documents/GM_illustration_frontieres_Quebec.pdf

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (2025, 1^{er} avril). *Cartes et information géographique*.
<https://mrnf.gouv.qc.ca/ministere/cartes-information-geographique/>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (s. d.). *Répertoire des services Web et données géographiques*. <https://mrnf.gouv.qc.ca/ministere/cartes-information-geographique/repertoire-services-web-donnees-geographiques/>

Office québécois de la langue française (s. d.). *Vitrine linguistique*.
<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>

Porcheret, L. (2025). *Éléments de sémiologie graphique pour les croquis géographiques*. Paris, Sorbonne Université/INSPE. <https://carto-geo.fr/cartes/variables-visuelles-type-donnees>

Praegresus (s. d.). *Encycolorpedia*. <https://encycolorpedia.fr/>

